



« LA COOPERATION INTERREGIONALE
ET LA RELATION AVEC LA FRANCHE-COMTE :
UN ENJEU POUR LA BOURGOGNE »

RAPPORT

présenté par

Pierre-Yves du FOU et Michel MAILLET

COMMISSION N°6

Finances, politiques contractuelles, coopération interrégionale,
relations européennes et internationales

SEANCE PLENIERE DU 25 NOVEMBRE 2010

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
REMERCIEMENTS AUX PERSONNES AUDITIONNEES	2
COMMISSION N°6.....	3
LISTE DES ABREVIATIONS.....	4
INTRODUCTION	5
1. CONTEXTE DE LA SAISINE.....	6
1.1 QUELQUES RAPPELS GEOHISTORIQUES	6
1.2 LE RAPPORT DU COMITE POUR LA REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	9
1.3 LE POINT DE VUE POLITIQUE DES DEUX REGIONS	11
2. BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTE, PORTRAITS CROISES	13
2.1 DES POINTS COMMUNS	13
2.2 DES DIFFERENCES.....	17
2.3. PRINCIPAUX ECHANGES ENTRE LES DEUX REGIONS	20
3. DES PARTENARIATS EXISTANTS.....	25
3.1 DANS LE DOMAINE DE L'ECONOMIE	25
3.2. DANS LE DOMAINE DE LA SANTE	27
3.3. DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	28
3.4 DANS LE DOMAINE DES SERVICES.....	29
3.5 LES PARTENARIATS EMERGENTS	31
CONCLUSION	38
ANNEXES	42
BIBLIOGRAPHIE	56
TABLE DES ILLUSTRATIONS	57

REMERCIEMENTS AUX PERSONNES AUDITIONNEES

- **Eric ANGUENOT**, directeur du Réseau métropolitain Rhin-Rhône
- **Oussama BARAKAT**, chargé de mission à la mise en place du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur – Université de Franche-Comté
- **Didier BLAIZEAU**, directeur de l'INSEE Franche-Comté
- **Bernard BLETTON**, directeur général de la Société d'équipement du Doubs
- **Christophe BREUILLET**, directeur du pôle VITAGORA
- **Robert CHAPUIS**, professeur émérite de l'Université de Bourgogne
- **Alain COSTE**, directeur des Institutionnels locaux & Professionnels de l'immobilier de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté
- **Edgar DAUGER**, délégué général du pôle Auto Bourgogne
- Professeur **Michel DAVID**, ancien président du Comité d'établissement du Centre hospitalier universitaire de Dijon
- **Marie-Guite DUFAY**, présidente de la Région Franche-Comté
- **François-Xavier DUSSUD**, chef du service Etudes et Diffusion de l'INSEE Franche-Comté
- **André FOURCADE**, président de la Commission « infrastructures de transport, Environnement, énergies » du CESER de Bourgogne
- **Vincent FUSTER**, président de la Fédération régionale des entreprises publiques locales Bourgogne Franche-Comté
- **Jacques GARREAU**, conseiller à la Direction régionale des affaires culturelles en charge du portail pour le cinéma et l'audiovisuel en Bourgogne/Franche-Comté
- Professeur **Claude GIRARD**, président du Comité d'établissement du Centre hospitalier universitaire de Dijon
- **Eva GONZALEZ-SANCHO**, directrice du Fonds d'art contemporain de Bourgogne
- **Thierry LAJOIE**, directeur général de la SEMAAD et de la SPLA à Dijon
- **Christophe MADIKA**, directeur de la CRAM Bourgogne et Franche-Comté
- **Claude MORDANT**, chargé de mission à la mise en place du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur – Université de Bourgogne
- **Sophie OLLIER-DAUMAS**, directrice de Bourgogne tourisme
- **Didier PARIS**, directeur général des services, Conseil régional de Bourgogne
- **Benoit PENVERNE**, délégué territorial « Grand Est » de la Fédération nationale des entreprises publiques locales
- **Brigitte PERREAULT**, secrétaire général du CESER de Franche-Comté
- **Evelyne PUJO**, présidente de la Commission « Territoire » du CESER de Franche-Comté

COMMISSION N°6

Finances, politiques contractuelles, coopérations interrégionale,
relations européennes et internationales

Président : Charles BARRIERE (UNAPL – secteur médical)

Vice-président : Clet VIOLEAU (CFE-CGC)

Secrétaire : Christine DRUART (CRCI)

Membres :

Gérard ALCAZAR (MEDEF)
François BERTHELON (MEDEF)
Alain CHANDIOUX (CRCI)
Jean-Pierre CONDAMINE (FRSEA)
Pierre-Yves du FOU (CGPME)
Mady GUY (USHB)
Bernard LAMBERT (CFDT)
Michel MAILLET (CGT)
Michel MORINEAU (CRAJEP)
Eric TAUFFLIEB (CTRC)

Membres associés :

Jean-Claude FORTIER (Université de Bourgogne et grandes écoles)
Gérard MOTTET (organismes culturels – patrimoine)

LISTE DES ABREVIATIONS

ABFCE	Association Bourgogne Franche-Comté Europe
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
ARFGE	Association des régions françaises du Grand Est
ARH	Agence régionale de l'hospitalisation
ARIA	Association régionale de l'industrie automobile
CARIA	Club des acteurs régionaux de l'industrie automobile
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
CHU	Centre hospitalier universitaire
CNC	Centre national du cinéma et de l'image animée
CEREQ	Centre d'études et de recherche sur les qualifications
CESER	Conseil économique, social et environnemental régional
CESR	Conseil économique et social régional
CPIER	Contrat de projet interrégional Etat-Région
CRAM	Caisse régionale d'assurance maladie
CRB	Centre de ressources biologiques
DIACT	Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires
DIRC	Délégation interrégionale à la recherche clinique
DIRD	Dépense intérieure de recherche et développement
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DUP	Déclaration d'utilité publique
ENSAM	Ecole nationale supérieure d'arts et métiers
EPL	Entreprises publiques locales
ESIREM	Ecole supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux
FEDER	Fonds européen de développement régional
FRAC	Fonds régional d'art contemporain
GCS	Groupement de coopération sanitaire
GIE	Groupe d'intérêt économique
GIR	Groupe iso-ressources
IMPA	Ingénierie maintien à domicile des personnes âgées
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
ISAT	Institut supérieur de l'automobile et des transports
ITII	Institut des techniques d'ingénieurs de l'industrie
LGV	Ligne grande vitesse
ODE	Observatoire de l'étudiant de l'université de Bourgogne
OEB	Office européen des brevets
PIB	Produit intérieur brut
PFA	Plateforme de la filière automobile
PIG	Pôle interrégional de gérontologie
PNB	Pôle nucléaire bourguignon
PRES	Pôle de recherche et d'enseignement supérieur
R&D	Recherche et développement
RFF	Réseau ferré de France
RMRR	Réseau métropolitain Rhin-Rhône
SGAR	Secrétaire général des affaires régionales
SIOS	Schéma interrégional d'organisation sanitaire
SRADDT	Stratégie régionale d'aménagement et de développement durable du territoire
SRDE	Schéma régional de développement économique
TER	Transports express régionaux
TGV	Train à grande vitesse
UB	Université de Bourgogne

INTRODUCTION

Le contexte de l'auto-saisine est caractérisé par quatre considérations principales.

La première repose sur les liens historiques qu'entretiennent les régions Bourgogne et Franche-Comté.

La deuxième se fonde sur la réponse que le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne (CESER) souhaite donner au positionnement de son homologue franc-comtois, exprimé en janvier 2007 au travers de son avis « Bourgogne et Franche-Comté face à leur avenir¹ ».

La troisième rend compte des inclinations naturelles de territoires bourguignons au rapprochement et à la coopération avec les aires métropolitaines et les régions périphériques (Besançon et la Franche-Comté, Paris et l'Île-de-France, Bourges et la région Centre, Lyon, son agglomération et la région Rhône-Alpes). Cette inclination a pour conséquence une unité territoriale de la Bourgogne imprécise, sans cesse à réaffirmer, voire à reconquérir.

La quatrième tient aux dynamiques interrégionales observées sous l'influence, notamment, de grands chantiers tel que celui de la construction de la liaison ferroviaire grande vitesse Rhin-Rhône, du développement de l'aire métropolitaine « Dijon-Bâle » et des partenariats que le Conseil régional de Bourgogne entretient avec les Régions du Grand Est (Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne et Franche-Comté) et les Régions européennes de Rhénanie-Palatinat (Allemagne), de Voïvodie (Pologne) et de Bohême centrale (République Tchèque).

L'ensemble de ces dynamiques soulève la question de leurs impacts sur le développement de la Bourgogne, mais aussi des opportunités de coopération existantes ou à venir.

A ces quatre considérations s'ajoute enfin la première proposition du rapport du Comité pour la réforme des collectivités territoriales, qui prévoit un regroupement volontaire de Régions et la modification de leurs limites territoriales.

La méthode de travail retenue comprend trois aspects complémentaires :

- une analyse des coopérations entre les régions Bourgogne et Franche-Comté ;
- une étude des partenariats entre la Bourgogne et d'autres régions (régions périphériques, régions constitutives du Grand Est, régions européennes et internationales) ;
- une synthèse générale à l'attention des collectivités territoriales et de l'Etat en Bourgogne.

Le présent rapport a pour objet de mettre en perspective les synergies existantes entre les pouvoirs publics et entre les forces vives implantées en Bourgogne et en Franche-Comté.

¹ PUJO Evelyne, *Bourgogne et Franche-Comté face à leur avenir*, Conseil économique et social de Franche-Comté, janvier 2007.

1. CONTEXTE DE LA SAISINE

1.1 Quelques rappels géohistoriques²



1.1.1 Organisation territoriale de l'ensemble Bourgogne-Franche-Comté

L'ensemble Bourgogne-Franche-Comté forme un territoire s'organisant autour d'un couloir de plaines, qui fait suite à celui du Rhône et met en relation le sud et le nord de l'Europe. Il est bordé à l'ouest par la côte viticole (et en arrière par le Morvan) et à l'est par la chaîne du Jura qui, s'arquant vers le nord-est, l'élargit. Il est également ouvert, par plusieurs brèches, vers l'ouest (Dheune-Bourbince, Ouche) et vers l'est par la vallée du Doubs. Ce couloir, emprunté par des voies

² Ce point reprend dans sa quasi intégralité l'exposé de **Robert CHAPUIS**, professeur émérite de l'Université de Bourgogne, auditionné par la commission « Finances, politiques contractuelles, coopération interrégionale » le 13 mai 2009.

La cartographie des deux régions est symbolique de cette histoire à la fois voisine et complexe, surtout aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles lorsque celle-ci était réalisée en Hollande, notamment à Amsterdam par Gugliem et Jocus BLAEU. Il est significatif que la Bourgogne ait été représentée sur la même carte distinguant :

- 1) un Duché de Bourgogne (*Burgundiae Ducatus*) avec une échelle milliaire gallicane (*milliaria gallica*)
- 2) un Comté de Bourgogne (*Burgundiae Comitatus*) avec une échelle milliaire germanique (*milliaria germanica*)

commerciales depuis l'Age du Bronze, aurait pu donner naissance à un Etat ou, du moins, à une grande région commandant ce passage et ses bordures.

Cela ne s'est pas produit, peut-être parce que la Saône, rivière aux bordures longtemps marécageuses et sujette à de longues crues, a créé une coupure : les voies terrestres l'évitaient et passaient le long de la côte viticole, à l'ouest, et le long du Jura, à l'est. En outre, la vallée du Doubs invite la partie orientale de la plaine à regarder vers le nord-est (Alsace, Allemagne, Europe orientale), plutôt que vers le nord (obstacle des Vosges) ou vers l'ouest (obstacle de la Saône).

L'histoire des relations entre les deux régions a oscillé entre séparation par la Saône et réunion : un pouvoir fort les a réunies, un pouvoir faible les a séparées. Comme on va le voir, ce second cas de figure s'est réalisé plus souvent que le premier.

1.1.2 Quelques repères historiques

Dès l'époque gauloise, les deux régions sont séparées : Séquanes à l'est, Lingons et Eduens à l'ouest. Séquanes et Lingons se font la guerre pour la maîtrise des taxes perçues sur les marchandises passant sur la Saône. Leurs querelles seront d'ailleurs à l'origine de l'occupation de la Gaule par César.

A l'époque romaine, le territoire des Séquanes est rattaché à la Gaule Belgique, celui des Eduens à la Gaule lyonnaise. Rome maintient donc la division.

La christianisation accroît la coupure, car les diocèses sont calqués sur les cités romaines, renforce l'unité comtoise et maintient l'éclatement de la future Bourgogne.

Au moment des grandes invasions, les Burgondes occupent les deux régions et fondent un vaste royaume s'étendant jusqu'à Avignon, mais qui se rétrécit peu à peu sous les coups des Francs, puis des Carolingiens.

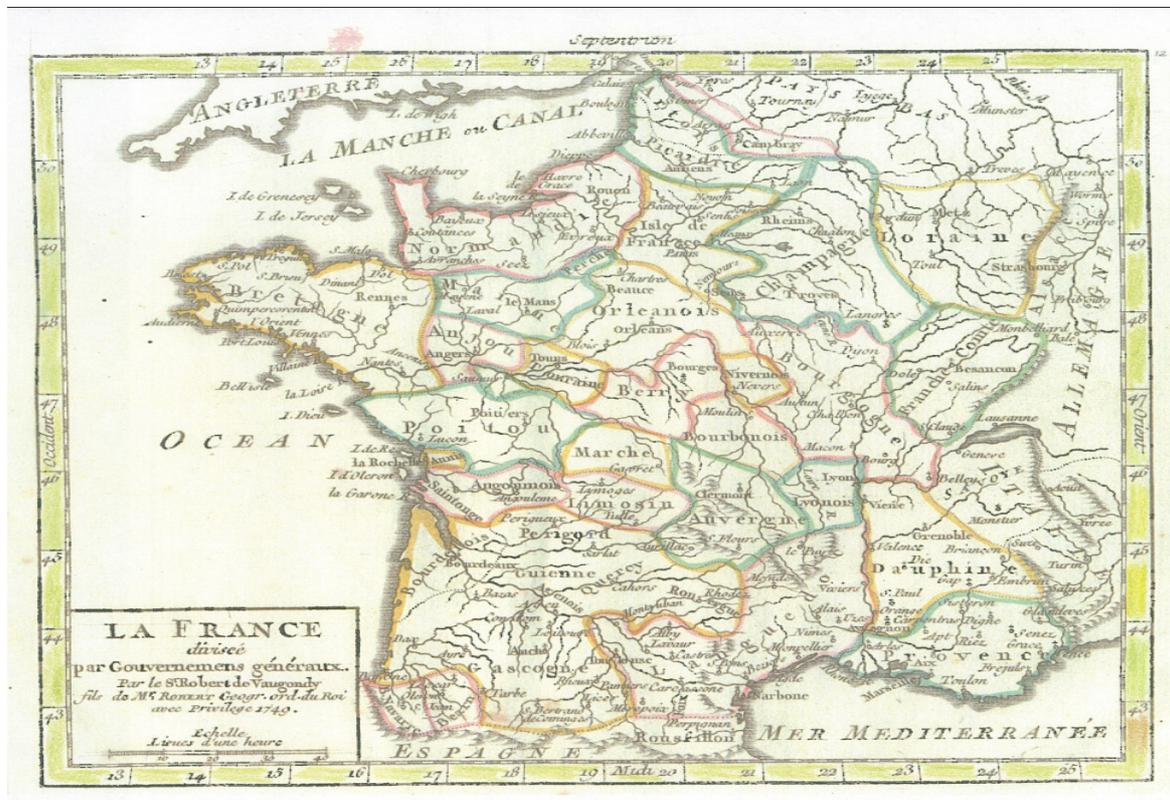
Lors du partage de l'empire de Charlemagne, les deux régions sont de nouveau séparées : la Saône sépare le royaume de Charles le Chauve (future France), dont fait partie le futur duché de Bourgogne, du royaume de Lothaire, qui inclut la future Franche-Comté.

Cette frontière occasionnelle, et souvent remise en question, va se maintenir pendant près de quatre siècles. Après de nombreuses péripéties, en 1032, le roi de France laisse le duché à son frère : douze ducs capétiens vont alors se succéder, d'où une forte influence institutionnelle et culturelle de la France sur le duché, qui regarde vers l'ouest. Dans le même temps, le comté de Bourgogne s'autonomise progressivement, à l'intérieur d'un royaume de Bourgogne en voie de dislocation. En 1033, ce qui reste de ce territoire passe dans la mouvance du Saint-Empire germanique : le comté devient donc terre d'empire.

Avec Philippe le Hardi débute en 1363 la dynastie des ducs-comtes de Valois, qui unissent sous leur pouvoir la Bourgogne et la Comté. Commence alors l'aventure des Grands Ducs d'Occident, qui se poursuit avec Jean sans Peur, Philippe le Bon et Charles le Téméraire. C'est la période de référence pour ceux qui veulent réaliser une grande Bourgogne, du Charolais aux Flandres, pourtant les relations économiques entre les deux territoires restent timides.

Après la mort de Charles le Téméraire (1477), Louis XI récupère son apanage sur la Bourgogne, qui est alors définitivement intégrée au royaume de France. La Comté de Bourgogne, quant à elle, demeure terre d'Empire. Le pouvoir central étant lointain, il va alors jouir d'une quasi-autonomie.

Prétextant des droits de la reine qui est espagnole, Louis XIV occupe une première fois la Franche-Comté en 1668, la rend contre les places-fortes des Pays-Bas, puis s'en empare une seconde fois en 1674 et l'annexe en 1678 (traité de Nimègue). La province est alors intégrée au royaume, en dépit de fortes réticences.



En 1789, elle est devenue complètement française et est l'une des premières à envoyer des représentants à la fête de la Fédération. L'Assemblée nationale constituante découpe la Bourgogne en quatre départements, et la Franche-Comté en trois.

Bourgogne et Franche-Comté divergent peu à peu économiquement. Tandis que Dijon constitue autour d'elle une étoile ferroviaire importante, Besançon perd la sienne et voit sa population stagner. Par ailleurs, si la Franche-Comté s'industrialise rapidement, la Bourgogne devient plus tertiaire. C'est l'époque où se forme l'image d'une Franche-Comté industrielle et ouvrière, en opposition à une Bourgogne plus agricole et plus bourgeoise.

A la fin du XIX^{ème} et dans la première moitié du XX^{ème}, de nombreux projets de découpage de la France en régions voient le jour. Si aucun n'aboutit, il est intéressant de noter que Bourgogne et Franche-Comté sont souvent réunies dans une seule grande région, dont la capitale serait Dijon. Dans cet ensemble, si la Franche-Comté est presque toujours incluse entièrement, la Bourgogne est souvent démembrée, Nièvre et Yonne faisant parties d'autres régions. On retrouve donc presque toujours l'idée d'une Franche-Comté très unifiée, au contraire d'une Bourgogne à géométrie variable.

Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, Jean-François GRAVIER³ propose la création de seize régions dont le découpage doit tenir compte de l'attraction des métropoles régionales. Les actuelles régions, qui n'existent pas dans cet ensemble, sont Poitou-Charentes (partagé entre les Pays de la

³ GRAVIER Jean-François, *Paris et le désert français*, Flammarion, 1947.

Loire et l'Aquitaine), la Franche-Comté (annexée à la Bourgogne), ainsi que la Picardie (scindée entre le Nord, l'Île-de-France et la Champagne-Ardenne) et le Limousin (rattaché à l'Auvergne). En outre, la Normandie devait former une seule région⁴.

L'idée d'une régionalisation fait son chemin. En 1955, Edgar FAURE lance des programmes d'action régionale pour lesquels on crée des régions. Entre 1956 et 1981, celles-ci sont le cadre d'une décentralisation administrative, puis, à partir de 1982, d'une régionalisation. Bourgogne et Franche-Comté s'ignorent, les Comtois s'efforçant essentiellement de récupérer les administrations bi-régionales dont le siège était jusque-là quasiment toujours à Dijon.

Les mentalités changent au début des années 1990, notamment grâce aux contacts établis entre les deux conseils économiques et sociaux régionaux (CESR) et les deux universités. Depuis 2000, les rapprochements se multiplient :

- économique, avec la fusion des Banques populaires et des Caisses d'épargne ;
- enseignement supérieur et recherche (mise en place du pôle de recherche et d'enseignement supérieur⁵ (PRES)) ;
- politique, avec la publication d'un encart commun par les deux capitales régionales (Dijon et Besançon, voisines, jumelles et partenaires), auquel les conseils régionaux sont associés ; commandes groupées de Dijon et Besançon pour les études du tramway, rôle pilote dans la Métropole Rhin-Rhône.

1.1.3 Quels enseignements tirer de cette géohistoire ?

Au regard de ce qui précède, il apparaît que les deux régions ont été historiquement plus souvent séparées que réunies.

La Franche-Comté a, par ailleurs, connu une période d'autonomie de deux siècles (1478-1678) qui a confirmé une identité forte, ce qui a suscité les réactions aux propositions formulées par le Comité pour la réforme des collectivités territoriales (voir ci-dessous).

La Bourgogne, rattachée très tôt au royaume de France, est également une région à géométrie variable. Comme en témoigne une récente enquête réalisée par le Journal du Centre, laquelle montre que 58 % des Nivernais interrogés souhaiteraient que leur département soit intégré à une autre région, en particulier le Centre⁶, les populations de l'Yonne et de la Nièvre ont le sentiment de n'être pas complètement bourguignonnes, eu égard aux attractivités périphériques.

1.2 Le rapport du Comité pour la réforme des collectivités territoriales⁷

Mis en place le 22 octobre 2008 par le Président de la République, le Comité pour la réforme des collectivités territoriales a été chargé d'étudier les mesures propres à simplifier les structures des collectivités territoriales, à clarifier la répartition de leurs compétences et à permettre une meilleure allocation de leurs moyens financiers.

⁴ QUENTIN Didier, URVOAS Jean-Jacques, *Rapport d'information fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la république sur la clarification des compétences des collectivités territoriales, en conclusion des travaux d'une mission d'information présidée par Jean-Luc WARSMANN*, Assemblée nationale, 8 octobre 2008.

⁵ Voir page 28.

⁶ COULANGEON Romain, *Les Nivernais sont attirés par le Centre*, Le Journal du Centre, 18 mars 2010.

⁷ Comité pour la réforme des collectivités territoriales, *Il est temps de décider*, rapport au Président de la République, 5 mars 2009.

Au premier rang des conclusions du Comité figurent la simplification des structures de l'administration territoriale. Aux yeux du Comité, celle-ci passe d'abord par la spécialisation fonctionnelle des collectivités locales et leur rapprochement organique, lorsqu'il se justifie. Sur ce dernier point, le consensus européen sur l'importance du niveau régional dans les politiques de développement a convaincu le Comité de la nécessité de renforcer le rôle des régions françaises. A cet égard, l'objectif consistant à doter celles-ci d'une population moyenne de l'ordre de trois à quatre millions d'habitants serait, selon lui, de nature à leur donner force et vigueur. Aussi a-t-il préconisé de revoir le périmètre de certaines d'entre elles, de telle manière que, sans méconnaître la force de certaines identités, leur découpage leur permette de mieux prendre rang dans l'ensemble européen. Il a donc proposé de favoriser les regroupements volontaires de régions et la modification de leurs limites territoriales, afin d'en réduire le nombre à une quinzaine.

Le Comité a cependant estimé qu'il n'avait pas compétence pour procéder à des recommandations précises en cette matière. Il s'est borné à prendre acte, au fil des auditions auxquelles il a procédé, des souhaits d'ores et déjà formulés. Il a toutefois insisté sur l'intérêt qu'il y aurait à encourager les projets de rapprochement déjà initiés dans certaines régions. Ce qui passe, pour lui, par une évolution de la législation existante. A cet égard, il a rappelé dans son rapport que, s'agissant des regroupements de régions, le Code général des collectivités territoriales prévoit qu'ils peuvent être prononcés sur demande concordante des conseils régionaux intéressés, par décret en Conseil d'Etat, à la condition qu'ait été recueilli « l'avis favorable exprimé par une majorité qualifiée constituée de la moitié des conseils généraux représentant les deux tiers de la population ou des deux tiers des conseils généraux représentant la moitié de la population »⁸. Le Comité a suggéré, à l'instar du rapport WARSMANN⁹, que cette exigence ne soit plus requise. Il suffirait ainsi, pour qu'intervienne un décret en Conseil d'Etat, de l'accord de chacune des régions concernées, exprimé soit par délibération de leur assemblée, soit par voie de référendum local, comme le permet le deuxième alinéa de l'article 72-1 de la Constitution.

Concernant la modification des limites territoriales des régions, le Code général des collectivités territoriales prévoit qu'elle relève du législateur après consultation -ou le cas échéant sur demande- des conseils régionaux et généraux intéressés¹⁰. Le Comité a proposé de faciliter ces opérations, lorsqu'elles visent à modifier le rattachement régional de tel ou tel département, en s'inspirant de la procédure décrite pour les regroupements de régions. Il s'agirait de permettre que le vote du Parlement ne soit plus requis dès lors que seraient obtenus, d'une part, les délibérations concordantes des deux régions et du département directement concernés, et, d'autre part, l'avis favorable de la majorité des conseils généraux de chaque région.

Si le Comité s'est abstenu de faire des recommandations précises, des pistes ont été évoquées, tels les rapprochements des deux Normandies, de la Bourgogne et de la Franche-Comté, de l'Alsace et de la Lorraine, de Rhône-Alpes et de l'Auvergne, l'intégration de la Loire-Atlantique à la Bretagne, le démantèlement de la Picardie et de Poitou-Charentes, ainsi qu'un redécoupage de l'Île-de-France. Ces pistes reprennent le schéma énoncé par Jean-François GRAVIER¹¹.

⁸ Code général des collectivités territoriales, article L4123-1.

⁹ QUENTIN Didier, URVOAS Jean-Jacques, *Rapport d'information fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la république sur la clarification des compétences des collectivités territoriales, en conclusion des travaux d'une mission d'information présidée par Jean-Luc WARSMANN*, Assemblée nationale, 8 octobre 2008.

¹⁰ Code général des collectivités territoriales, article L4122-1.

¹¹ GRAVIER Jean-François, *Paris et le désert français*, Flammarion, 1947.

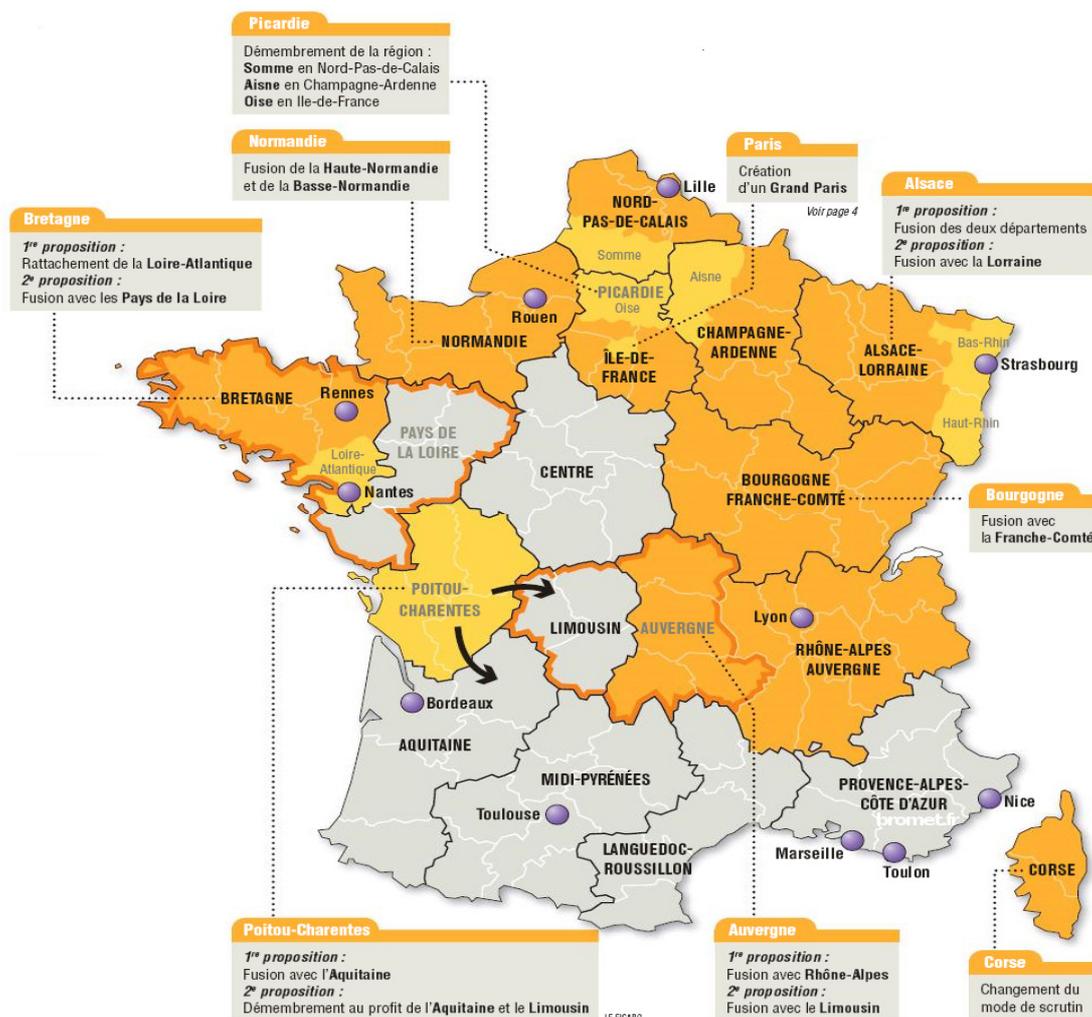


Figure 1 – Propositions de redécoupage des Régions défendues lors des auditions du Comité pour la réforme des collectivités territoriales

Source : Le Figaro

1.3 Le point de vue politique des deux Régions

Si les présidents des deux Régions partagent la même volonté de travailler ensemble, tous deux rejettent l'idée d'une fusion entre la Bourgogne et la Franche-Comté.

Pour le Conseil régional de Bourgogne, les deux territoires ont des synergies à développer¹². Plusieurs domaines naturels de rapprochement sont déjà identifiés :

- l'enseignement supérieur, avec la mise en place du PRES et l'éventuelle fusion des deux universités ;
- la recherche et l'innovation, au travers, notamment, du Polytechnicum régional ;
- les transports, avec la double problématique de la LGV Rhin-Rhône branche Est et branche Sud, ainsi que les TER ;
- la culture, via la valorisation du patrimoine (architecture, gastronomie, vin...).

¹² Audition de Didier PARIS, alors directeur général des services du Conseil régional de Bourgogne, 21 juillet 2009

Une fusion ne semble en revanche pas une bonne réponse pour le président de la Région Bourgogne : « Le modèle outre-Rhin ou espagnol n'est pas applicable à la France. Mais un modèle mixte, comme en Italie, est possible, avec une véritable autonomie des régions, de vraies ressources fiscales et des compétences bien identifiées qui évitent doublons et financements croisés »¹³.

Même discours de la part de Marie-Guite DUFAY, Présidente du Conseil régional de Franche-Comté, qui estime que les régions ne sont pas des constructions technocratiques, mais la reconnaissance d'une identité forgée par l'histoire. L'achèvement de la réflexion sur la clarification des compétences de chaque collectivité, la sécurisation des ressources budgétaires et la réforme de la fiscalité locale lui paraissent plus urgentes qu'un redécoupage territorial¹⁴. Comme son homologue bourguignon, elle approuve l'idée de coopérations, identifiant sensiblement les mêmes enjeux¹⁵ :

- l'enseignement supérieur et la recherche, vis-à-vis desquels elle affirme la volonté de la Franche-Comté de soutenir les actions de rapprochement déjà entreprises ;
- les mobilités, avec la nécessité pour les deux Régions d'harmoniser leur politique TER (coordination des tarifications, cadencement sur certaines lignes interrégionales, réouverture de lignes, notamment sur le secteur Gray-Auxonne) ;
- l'économie, avec des coopérations dans le domaine des industries mécaniques, en particulier l'automobile, et agroalimentaires, notamment avec le pôle de compétitivité VITAGORA ;
- la culture et le tourisme, au travers de la mise en valeur des sites de l'UNESCO et des Routes des vins.

¹³ BRERO Cyrille, *Bourgogne-Franche-Comté : ce que pensent les élus de la fusion*, Le Progrès, 24 février 2009.

¹⁴ *Ibidem*.

¹⁵ Audition de Marie-Guite DUFAY, présidente du Conseil régional de Franche-Comté, 21 juillet 2009.

2. BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTE, PORTRAITS CROISES

2.1 Des points communs

2.1.1 Des régions au caractère rural marqué et faiblement peuplées

La Bourgogne est une vaste région couvrant 31 600 km² (soit 6 % du territoire métropolitain¹⁶), et conservant un caractère rural très marqué. Ainsi l'espace à dominante rurale représente plus des deux-tiers du territoire régional. Près d'un tiers des Bourguignons vit dans cet espace, un chiffre très supérieur à la moyenne française (18 %).

Le caractère rural de la Franche-Comté est également prononcé. L'espace à dominante rurale occupe encore 65 % de la superficie régionale. La population est disséminée dans de très nombreuses petites communes.

La densité de la Bourgogne est moitié moindre que la moyenne métropolitaine (52 habitants au km², contre 113). Les zones les plus peuplées se situent sur l'axe Dijon-Mâcon, le long de la vallée de l'Yonne (d'Auxerre à Sens) et le long de la Loire (de Nevers à Cosne-Cours-sur-Loire). La densité de la Franche-Comté est légèrement plus élevée, mais reste elle aussi très en-deçà de la moyenne (71 habitants au km²).

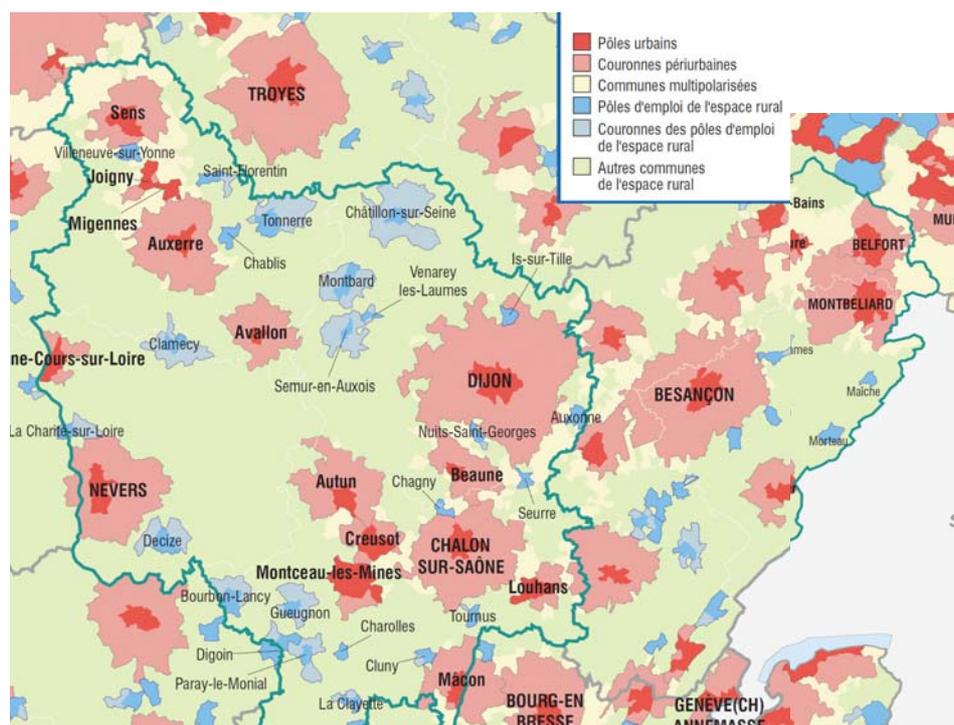


Figure 2 – Zonage en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural (ZAUER)

Source : INSEE

¹⁶ LIX Pascale, *Portrait statistique de la Bourgogne*, INSEE Bourgogne, Bourgogne Dimensions, janvier 2009.

2.1.2 Des mouvements migratoires qui accentuent le vieillissement des deux régions

Les enquêtes de recensement montrent que la Bourgogne laisse partir davantage de jeunes qu'elle n'en accueille. C'est entre 15 et 30 ans que les mouvements migratoires sont les plus nombreux, liés principalement aux études supérieures et à la recherche d'un emploi. La Bourgogne connaît même un des soldes les plus défavorables. A l'inverse, il devient nettement positif au-delà de la cinquantaine¹⁷. Ce double mouvement antagoniste rétrécit la pyramide des âges à la base et en gonfle le sommet, accentuant ainsi le vieillissement de la population. Ainsi, en 2004, 24,3 % des Bourguignons avaient-ils plus de 60 ans, un chiffre nettement supérieur à la moyenne française.

Entre 1999 et 2004, la population des moins de 20 ans a baissé de 2,9 % en Franche-Comté, alors que celle des 60 ans et plus a augmenté de 5,8 %. Au 1^{er} juillet 2004, la part des plus jeunes représentait 25,4 % de la population des ménages (en baisse de 1,1 point), celle des plus âgés atteignait 20,7 % (+0,7 point). Si ces évolutions sont en phase avec celles observées en France métropolitaine, elles sont plus marquées dans la région où l'écart entre ces deux tranches d'âge se resserre plus sensiblement¹⁸.

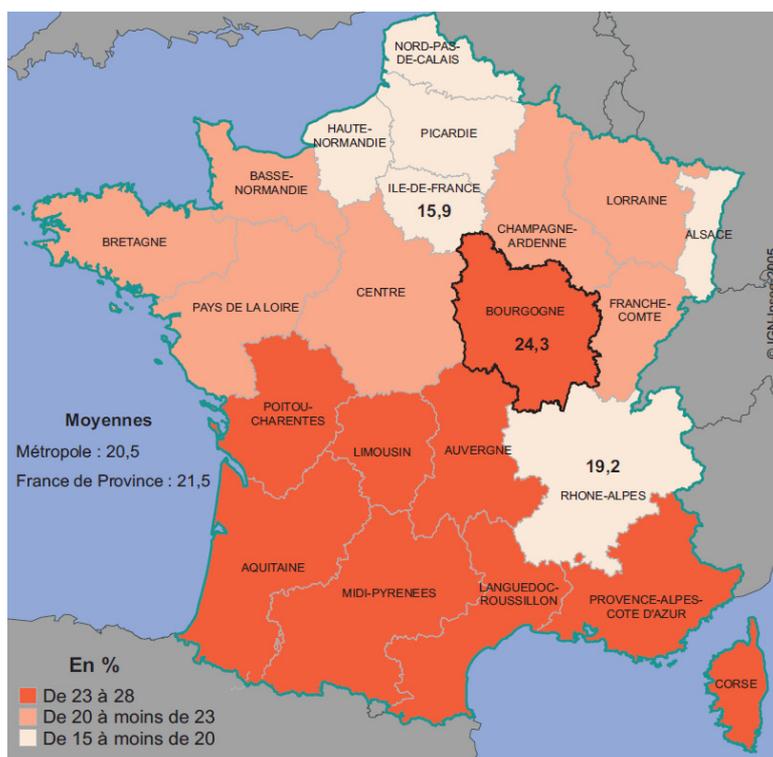


Figure 3 – Part des personnes âgées de 60 ans et plus dans la population des ménages en 2004
Source : INSEE

¹⁷ BONSACQUET Christian, CAMUS Marc, *Enquête de recensement 2004 : départs et arrivées de population accentuent le vieillissement de la région*, INSEE Bourgogne, Bourgogne Dimensions, n° 123, juillet 2005.

¹⁸ BRULEY Florence, *Population des ménages en Franche-Comté au 1^{er} juillet 2004 : des jeunes plus diplômés et plus mobiles*, INSEE Franche-Comté, L'Essentiel, n° 94, décembre 2006.

2.1.3 Des régions qui perdent des diplômés

L'avis du CESR de Bourgogne du 10 décembre 2008 relatif à l'attractivité de l'enseignement supérieur bourguignon et l'amélioration de la qualité de la vie étudiante (p.10) souligne que « *le fait que l'Université de Bourgogne compte parmi les 10 plus importantes de France par l'effectif étudiant ne fait pas oublier que la Bourgogne laisse partir davantage de jeunes âgés de 20 à 29 ans qu'elle n'en accueille... Le taux de départ est beaucoup plus important dans notre région en raison de sa très grande superficie et du positionnement excentré de sa capitale où se trouve concentré l'essentiel du potentiel d'enseignement supérieur et de recherche. La première destination des jeunes Bourguignons depuis le sud de la Saône-et-Loire est la région Rhône-Alpes (25 % de départ) suivie de l'Île-de-France pour les jeunes de Sens et ses alentours (22 %) et des régions Auvergne et Centre pour les bacheliers de Nevers. Ainsi, l'Université de Bourgogne est-elle depuis toujours l'université française qui inscrit la plus faible proportion des bacheliers de sa région (moins de 40 % contre plus de 50 % en moyenne nationale) ».*

Le Schéma régional de développement économique (SRDE) 2005-2010 met en exergue des données relatives à la période 1996-2004 qui indiquent que, si la formation professionnelle initiale était attractive en Bourgogne du fait d'un taux d'accès des jeunes Bourguignons à des formations de niveau V (BEP, CAP...) et IV (Bac professionnel...) supérieur à la moyenne nationale, notamment par l'importance des formations du ministère de l'Agriculture et celles en apprentissage (plus fort taux d'accès à l'apprentissage de France), la formation supérieure initiale s'en trouvait moins développée en Bourgogne que sur le reste du territoire national. Ainsi, avec 2,6 % d'étudiants dans sa population en 1999, la Bourgogne se classait au 20^{ème} rang national. De fait, le taux de scolarisation des 20-24 ans était inférieur de plus de sept points à ce que l'on observait au niveau national. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation, en particulier la concurrence exercée par l'Île-de-France et Rhône-Alpes, qui attirent un grand nombre de ses bacheliers. Les départs se poursuivent lors de l'insertion professionnelle, la structure des emplois en Bourgogne ne parvenant pas à intégrer massivement des jeunes à des niveaux élevés de qualification¹⁹.

En 1999, 31 700 jeunes suivaient des études supérieures en Franche-Comté, soit 2,9 % de sa population. Au niveau de l'aire urbaine de Besançon, les étudiants représentaient 8,3 % dans la population totale, soit le 6^{ème} rang national, devant Dijon (8 %)²⁰. La Franche-Comté retient un peu plus de sept étudiants sur dix, ce qui la place au 15^{ème} rang des régions métropolitaines. Le taux d'arrivées (20,3 %) ne permet pas de combler le déficit lié au taux de départ (28,3 %).

Depuis, on peut noter une évolution par rapport aux chiffres ci-dessus. Certes, en nombre d'étudiants du supérieur pour 1000 habitants au cours de l'année scolaire 2008-2009, la Franche-Comté totalise 26.91 étudiants et la Bourgogne 25.43 étudiants, ce qui les classent respectivement au 16^{ème} et 18^{ème} rangs (France métropolitaine). Cependant, cette donnée doit être regardée à l'aune de l'évolution des effectifs étudiants qui, en termes d'attractivité de la formation supérieure, place la Bourgogne en première position (évolution 2007-2008 à 2008-2009) avec 2.45 % et en deuxième position (évolution 2003-2004 à 2008-2009) avec 3.42 %, alors que dans le même temps, l'évolution des effectifs en Franche-Comté est négatif avec - 0.8 % (17^{ème} position) et - 6.11 % (21^{ème} position). Sur la période 2007-2008 à 2008-2009, cette évolution positive pour la Bourgogne correspond notamment à l'attractivité des formations doctorales (4.82 % - troisième plus forte évolution en France métropolitaine) et des grandes écoles (19.73 % - deuxième plus forte évolution)²¹.

¹⁹ Schéma régional de développement économique (2005-2010) : la nouvelle ambition économique de la Bourgogne. Présenté en séance plénière du Conseil régional de Bourgogne du 17/06/2005.

²⁰ L'attractivité de la Franche-Comté, INSEE Franche-Comté, 2006.

²¹ Données tirées de l'étude comparative des régions françaises de Vie universitaire, mensuel professionnel de l'enseignement supérieur, des universités, des écoles et de la recherche, n°139, juin 2010.

2.1.4 Le poids important de l'industrie

La Bourgogne est une région de forte tradition industrielle. Ce secteur d'activité est ainsi à l'origine de 17 % de la valeur ajoutée régionale (contre 14 % au niveau national) et représente actuellement plus de 19 % de l'emploi salarié (contre 16 % pour la France métropolitaine)²². Les premiers secteurs d'activités sont la métallurgie et la transformation des métaux (15 % de l'industrie), les biens d'équipement mécanique (13,5 %), le secteur de la chimie-caoutchouc-plasturgie (13 %), les industries agroalimentaires (13 %) et les composants électriques et électroniques (8 %).

L'industrie occupe dans l'économie franc-comtoise une place encore plus importante. Elle représente ainsi 26,9 % des emplois salariés et 23,6 % de la valeur ajoutée de la région. Ces valeurs permettent même à la Franche-Comté de se positionner en tête des régions françaises pour le poids de ce secteur²³. Six secteurs cumulent 80 % des salariés francs-comtois de l'industrie. L'automobile se détache nettement avec un emploi industriel régional sur quatre. Elle précède la métallurgie-transformation des métaux, qui compte presque un emploi sur cinq, les industries des équipements du foyer, la chimie-caoutchouc-transformation des matières plastiques et les industries alimentaires.

2.1.5 Des économies qui renforcent leur structuration

L'économie bourguignonne se structure en filières bien identifiées et organisées professionnellement. Cette tendance relativement récente répond à une double exigence. D'une part, la spécialisation sectorielle au niveau d'un territoire, et d'autre part, la nécessité de coopération entre acteurs économiques. Ainsi, dans le cadre de l'appel à projets pôles de compétitivité, deux projets ont été labellisés en 2005 :

- Le Pôle nucléaire bourguignon (PNB), dont l'ambition est de structurer la filière nucléaire dans la perspective des nouvelles générations de réacteurs.
- Vitagora (goût, nutrition, santé), qui couvre l'ensemble de la chaîne d'innovation en matière d'agroalimentaire (voir page 25).

De la même manière, la Franche-Comté est associée à quatre pôles de compétitivité : un pôle régional (le pôle des microtechniques) et trois pôles transrégionaux (véhicule du futur avec l'Alsace, Plastipolis avec Rhône-Alpes et Vitagora avec la Bourgogne).

2.1.6 Des régions à structure d'emploi fluctuant et préoccupant

L'effet structurel traduit l'incidence qu'apporte à la région sa spécificité sectorielle (c'est-à-dire la répartition de l'emploi régional par secteur d'activité économique) comparée à la structure sectorielle nationale. Il peut s'agir soit d'un handicap si la région présente des pôles d'activités en déclin ou en faible augmentation d'emplois, soit d'un avantage si la région est plus particulièrement spécialisée dans des activités prospères. Le dynamisme traduit l'écart entre les taux d'évolution spécifiques à la région et ceux observés en moyenne nationale. Il s'agit d'un effet propre à la région.

Les effets structurels régionaux variaient, en 2008, entre + 0,74 % pour l'Île-de-France (région bénéficiant du plus fort avantage) et - 1,04 % pour la Franche-Comté. La Bourgogne, qui avait déjà un effet structurel négatif en 2007, a vu sa situation se dégrader en 2008.

Pour le dynamisme, on observe les mêmes tendances, avec une dégradation de la position de la Bourgogne et une Franche-Comté figurant au dernier rang des régions²⁴.

²² LIX Pascale, *Portrait statistique de la Bourgogne*, INSEE Bourgogne, Bourgogne Dimensions, janvier 2009.

²³ *Franche-Comté, visage industriel*, DRIRE Franche-Comté, 2009.

²⁴ *L'emploi salarié au 31 décembre 2008, résultats détaillés*, Pôle emploi, Les Cahiers statistiques, n° 4, janvier 2010.

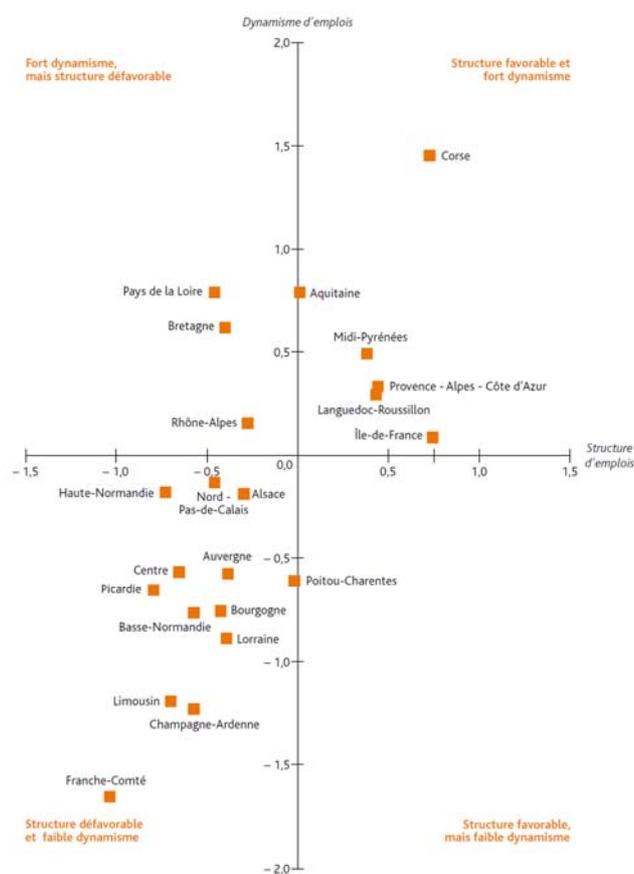


Figure 4 – Analyse de l’emploi des régions françaises en 2008
Source : Pôle emploi

2.2 Des différences

2.2.1 Des trajectoires démographiques opposées

Entre 1999 et 2008, la population bourguignonne a gagné chaque année environ 2 275 habitants (+ 0,14 % par an en moyenne). Cette légère croissance démographique, qui fait suite à une quasi-stabilité entre 1990 et 1999, est très inférieure au rythme métropolitain (+ 0,67 %) et situe la Bourgogne parmi les régions les moins dynamiques. Durant la période plus récente (2006-2008), le rythme de croissance a même ralenti²⁵. L'évolution démographique de la Bourgogne repose sur un solde migratoire légèrement excédentaire²⁶. Le solde naturel, par contre, est l'un des plus faibles parmi les régions françaises, juste avant ceux de Poitou-Charentes et de la Corse et ceux, négatifs, de l'Auvergne et du Limousin.

Depuis 1999, la population franc-comtoise progresse en moyenne de 0,42 % par an. Au sein de la région, la croissance la plus forte s'observe plus particulièrement dans les communes de moins de 2 000 habitants²⁷. L'essor démographique de la région s'appuie essentiellement sur un excédent des

²⁵ LIX Pascale, *Portrait statistique de la Bourgogne*, INSEE Bourgogne, Bourgogne Dimensions, janvier 2009.

²⁶ Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

²⁷ BLAIZEAU Didier (directeur de publication), *Connaître la Franche-Comté*, INSEE Franche-Comté, 2009.

naissances sur les décès. Le solde naturel s'élève ainsi à 0,37 % en moyenne annuelle. Le solde migratoire est en revanche relativement faible (0,05 % en moyenne annuelle). A noter toutefois que cette légère augmentation fait suite à trois décennies de déficit dans ce domaine.

Les projections démographiques à l'horizon 2030²⁸ suggèrent que la Bourgogne ferait partie des régions qui amorceraient une phase de décroissance de leur population. Seuls deux scénarios sur six envisagent une évolution légèrement positive de la population bourguignonne (hypothèse de fécondité haute et d'espérance de vie haute).

A l'inverse, la Franche-Comté connaîtrait une croissance (entièrement imputable à l'excédent naturel) dans tous les cas de figure.

Les mêmes travaux de prospective montrent un mouvement de vieillissement dans les deux régions, mais plus accentué en Bourgogne. L'âge moyen de sa population passerait ainsi de 41,1 ans en 2005 à 46 ans en 2030, contre respectivement 39 et 43,4 ans en Franche-Comté. Les moins de 20 ans ne représenteraient plus que 19,9 % de la population bourguignonne, contre 22,3 % en Franche-Comté ; les plus de 60 ans dépasseraient les 35 %, contre 30 % en Franche-Comté.

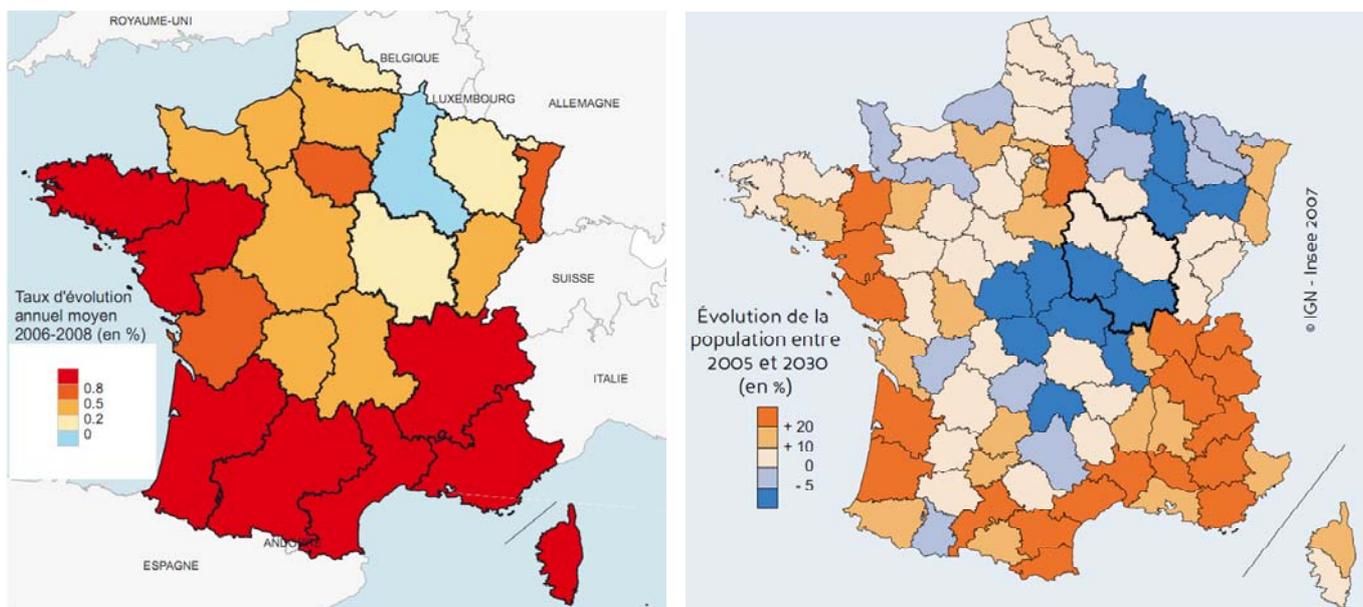


Figure 5 – Evolution de la population 2006-2008 (carte de gauche)
Evolution de la population entre 2005 et 2030 (carte de droite)
Source : INSEE

2.2.2 Des exportations différemment orientées

Si les échanges des deux régions sont à la fois quantitativement assez proches et à peu près conforme à leur poids dans l'économie française (en 2008, la Bourgogne se plaçait au 13^{ème} rang des régions exportatrices, avec 10 milliards d'euros, et la Franche-Comté 15^{ème}, avec 9,7 milliards d'euros), des différences sensibles apparaissent au niveau sectoriel et des destinations. Ainsi, les biens intermédiaires représentent-ils 46,1 % des ventes bourguignonnes (4,6 milliards d'euros), les biens d'équipements professionnels 17,9 %, l'agroalimentaire 16,3 % et les produits de l'industrie

²⁸ GODEFROY Pascal, LEON Olivier, *Projections régionales de population à l'horizon 2030 : forte croissance au Sud et à l'Ouest*, INSEE, INSEE première, n° 1111, décembre 2006.

automobile 13,8 %²⁹. A l'inverse, ce dernier secteur reste, malgré la crise qui le touche, le produit phare des exportations franc-comtoises, avec 27 % du total (2,6 milliards d'euros). Les équipements mécaniques participent pour 16 % aux ventes de la Franche-Comté, et les équipements pour automobiles représentent le troisième poste des produits d'export (12 %) ³⁰.

Concernant les destinations, si les pays européens captent environ 70 % des ventes des deux régions, des différences se font jour. Ainsi, si l'Allemagne est le premier client de la Bourgogne (1,5 milliards d'euros) devant l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni, l'Espagne est la principale destination des exportations franc-comtoises (1,1 milliard d'euros), devant l'Allemagne et l'Italie. Hors Europe, les principaux partenaires de la Bourgogne sont l'Asie (10,4 %), le continent américain (9,4 %) et les pays du Proche et du Moyen-Orient (3,9 %). Cette dernière zone représente 9 % des exportations de la Franche-Comté, l'Asie 7,8 % et les Etats-Unis 2,5 %.

2.2.3 Des efforts de recherche et développement inégaux

En Bourgogne, les principaux indicateurs de recherche et d'innovation se situent globalement en-dessous du poids économique de la région³¹. En 2006, 0,92 % du PIB bourguignon était consacré à ce secteur, contre 2,2 % au niveau national (1,8 % pour la province), ce qui situait la Bourgogne au 16^{ème} rang régional. La DIRD (dépense intérieure de recherche et développement) s'élevait à 370 millions d'euros, plaçant la Bourgogne au 17^{ème} rang des régions françaises. Enfin, la région comptait 4 500 chercheurs, ingénieurs et techniciens dans la recherche, soit seulement 1,2 % des effectifs nationaux (17^{ème} rang)³². La faiblesse du système bourguignon d'innovation apparaît dans le nombre moyen de demandes de brevets déposés auprès de l'Office européen des brevets (OEB), qui s'élevait à 79 pour un million d'habitants³³. Trois secteurs bourguignons se distinguent tout de même en matière d'innovation : l'agroalimentaire, la mécanique-machine-outil et les transports terrestres.

Près de 2,1 % du PIB franc-comtois (soit 530 millions d'euros) sont investis dans la R&D, tandis que plus de 6 000 salariés travaillent dans ce secteur (1,2 % de l'emploi régional), dont plus de la moitié sont des chercheurs. Le bon positionnement de la Franche-Comté se traduit par le nombre moyen de demandes de brevets déposées auprès de l'OEB : 109,5 pour un million d'habitants, soit le 4^{ème} rang, derrière l'Île-de-France, Rhône-Alpes et l'Alsace³⁴. Pour ces deux indicateurs, la Franche-Comté se situe en très bonne place au niveau européen (respectivement 35^{ème} et 53^{ème} rang sur 211 régions européennes sans la Norvège et le Royaume-Uni). De plus, la part de la recherche privée est la plus élevée des régions métropolitaines avec 85,6 % en 2005. Cette position est due principalement aux grands groupes³⁵.

²⁹ *Le commerce extérieur de la région Bourgogne en 2008*, DRCE, février 2009.

³⁰ *Le commerce extérieur de la Franche-Comté en 2008*, DRCE, mars 2009.

³¹ *Schéma régional de développement économique (2005-2010) : la nouvelle ambition économique de la Bourgogne*. Présenté en séance plénière du Conseil régional de Bourgogne du 17/06/2005.

³² *Plan d'action régional pour l'innovation*. Adopté par le Conseil régional de Bourgogne le 29 juin 2009.

³³ VINET Loïc, *L'effort de recherche par région*, DATAR, décembre 2009.

³⁴ *Ibidem*.

³⁵ *Franche-Comté, visage industriel*, Conseil régional de Franche-Comté, 2009.

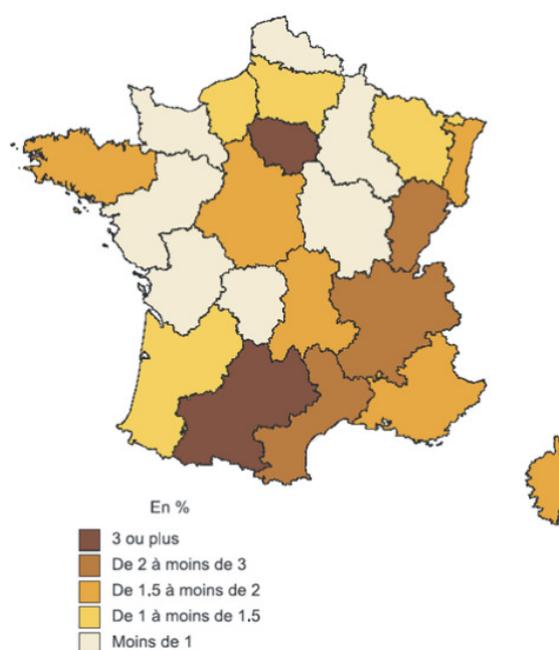


Figure 6 – Effort de recherche en 2006

Source : DEPP – INSEE

2.3. Principaux échanges entre les deux régions

2.3.1 Les échanges de populations

Dans son avis rendu en 2007³⁶, le CESR de Franche-Comté notait que les échanges de population entre la Franche-Comté et la Bourgogne, pour la période 1990-1999, étaient en faveur de cette dernière : 12 700 personnes avaient ainsi déménagé de Bourgogne vers la Franche-Comté, tandis que 13 700 personnes avaient fait le trajet inverse.

La tendance s'est inversée entre 1999-2004, avec des flux devenus défavorables à la Bourgogne (voir carte page 21). Les arrivants venant d'Ile-de-France ont été nettement majoritaires, avec près du tiers des personnes nouvellement installées en Bourgogne. De Rhône-Alpes sont venus 17 % des nouveaux Bourguignons. Suivaient ensuite la Franche-Comté, le Centre et la Champagne-Ardenne³⁷.

Les personnes qui ont quitté la Bourgogne se sont dirigées majoritairement vers la région Rhône-Alpes, puis vers le Centre et la Franche-Comté.

Les régions les plus peuplées pèsent naturellement lourd dans les échanges migratoires avec la Bourgogne. Cependant, si l'on rapporte ces mouvements à la population, il apparaît que les flux les plus intenses ont lieu avec la Franche-Comté.

³⁶ PUJO Evelyne, *Bourgogne et Franche-Comté face à leur avenir*, Conseil économique et social de Franche-Comté, janvier 2007.

³⁷ BONSACQUET Christian, CAMUS Marc, *Enquête de recensement 2004 : départs et arrivées de population accentuent le vieillissement de la région*, INSEE Bourgogne, Bourgogne Dimensions, n° 123, juillet 2005.

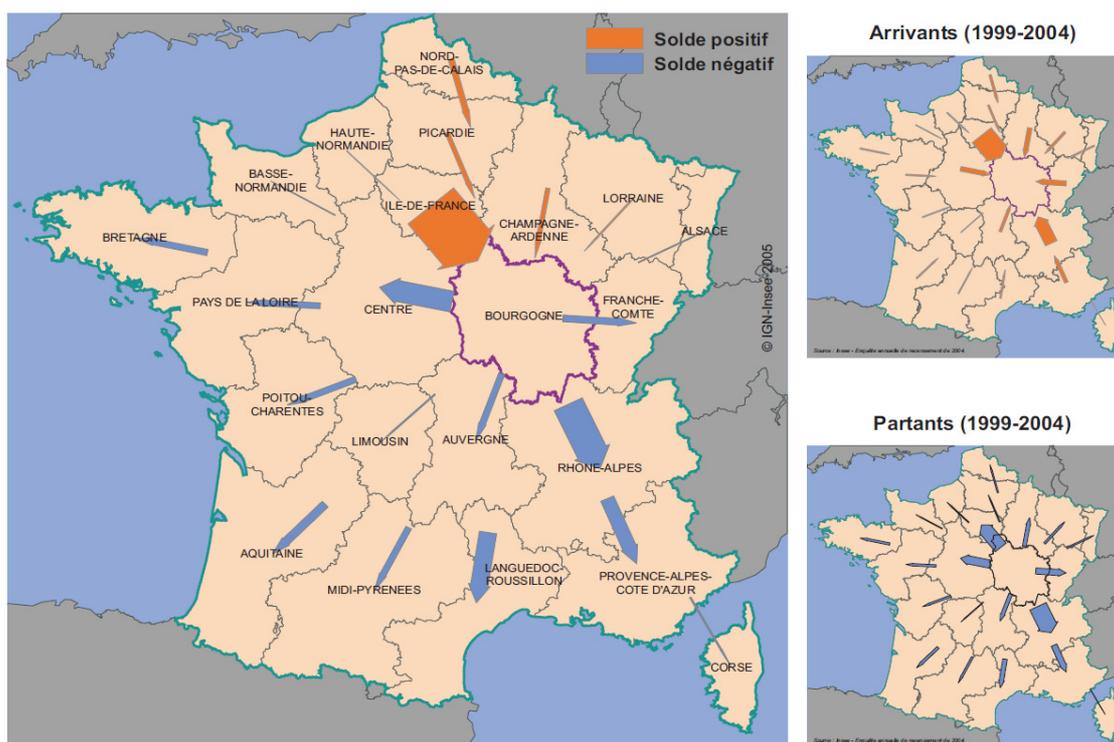


Figure 7 – Solde migratoire entre la Bourgogne et les autres régions métropolitaines (1999-2004)
Source : INSEE

2.3.2 Les flux domicile-travail

Selon l'INSEE³⁸, l'agglomération de Dijon accueille 20 000 salariés qui résident hors de l'aire urbaine de Dijon. La Franche-Comté est la première région d'origine de ces salariés avec près de 2 300 salariés. Inversement, 10 000 salariés de l'agglomération de Dijon vont travailler hors de la zone urbaine de Dijon. Ils se dirigent principalement vers l'Ile-de-France (2 400) et, à parts égales, en Rhône-Alpes (900) et Franche-Comté (900).

L'agglomération de Dijon attractif au-delà de l'aire urbaine		
Zone d'échange avec l'agglomération de Dijon	Actifs entrants	Actifs sortants
Reste de la Côte-d'Or	9 209	3 277
Saône-et-Loire	1 837	792
Yonne	1 094	310
Nièvre	291	124
Franche-Comté	2 288	857
Champagne-Ardenne	1 409	268
Ile-de-France	737	2 352
Rhône-Alpes	680	856
Lorraine	483	208
Alsace	392	143
Autres	1 438	1 017
Total	19 858	10 204

Sources : INSEE, DADS 2004.

³⁸ Bourgogne Dimensions : Activité croissante du Grand Dijon. INSEE n° 149, novembre 2008

2.3.3 Les échanges d'étudiants

Les données statistiques fournies par l'Observatoire de l'étudiant (ODE) de l'université de Bourgogne pour l'année 2009 indiquent, en prenant comme indicateur le lieu de résidence des parents des étudiants inscrits aux universités de Bourgogne et de Franche-Comté, plusieurs points caractérisant les échanges d'étudiants entre ces deux régions :

- L'attractivité de l'université Bourgogne apparaît plus forte pour les étudiants francs-comtois que ne paraît être l'université de Franche-Comté pour les étudiants bourguignons, avec 524 étudiants en Bourgogne dont les parents vivent en Franche-Comté et 275 étudiants en Franche-Comté dont les parents vivent en Bourgogne. Néanmoins, ce solde positif pour la Bourgogne doit être relativisé, car d'une part, bien que la Bourgogne (1.6 million d'habitants) est plus peuplée que la Franche-Comté (1.1 million d'habitants), cette dernière est dans une dynamique de croissance démographique (due à sa natalité) alors que la Bourgogne est dans une dynamique de décroissance (vieillesse de la population) ; d'autre part, pour la période 2008-2009, le nombre d'étudiants pour 1000 habitants était de 25.43 pour la Bourgogne et de 26.91 pour la Franche-Comté. Ceci pourrait expliquer pour partie le contingent plus important de Francs-comtois qui décident d'étudier en Bourgogne.
- En général, le choix d'aller étudier en Bourgogne pour les Francs-comtois et en Franche-Comté pour les Bourguignons ne semble pas correspondre à la spécificité des filières de formation proposées par chacune des universités, car à l'exception de la formation d'ingénieur classique de Franche-Comté qui attire 40 Bourguignons (soit 14.5 % de l'ensemble des Bourguignons étudiant en Franche-Comté), les étudiants bourguignons et francs-comtois vont dans l'autre région pour s'inscrire dans les mêmes types de filières de formations, à savoir en DUT (28.3 % pour les Bourguignons inscrits en Franche-Comté et 11.8 % pour les Francs-comtois inscrits en Bourgogne), en Licence LMD (12.3 % pour les Bourguignons inscrits en Franche-Comté et 32.4 % pour les Francs-comtois inscrits en Bourgogne) et en master LMD (16.4 % pour les Bourguignons inscrits en Franche-Comté et 25.4 % pour les Francs-comtois inscrits en Bourgogne), ces filières représentant 57.1 % des inscriptions en Franche-Comté et 69.6 % des inscriptions en Bourgogne.
- L'université de Franche-Comté attire exclusivement des étudiants dont les parents résident en Côte-d'Or. Inversement, les étudiants francs-comtois inscrits à l'université de Bourgogne proviennent à 63.5 % du Doubs et à 36.5 % de la Haute-Saône. La proximité géographique constitue en effet un facteur fort dans la mobilité des jeunes Bourguignons vers d'autres universités régionales. Ainsi, sur 5 425 néo-bacheliers bourguignons de 2009, 3 685 ont décidé de s'inscrire à l'université de Bourgogne (soit 67.9 %), 88 à l'université de Franche-Comté (42 provenant de Côte-d'Or et 36 provenant de Saône-et-Loire).

2.3.4 Les infrastructures et voies de communication

« À notre époque, la notion de distance a considérablement évolué. À l'ère de l'autoroute et, surtout, du TGV, ce qui sépare Dijon de Besançon c'est une cinquantaine de minutes, le temps de relier les deux gares, ce qui explique que les deux cités se retrouvent soudain si proches, si accessibles, si naturellement complices [...]. Les villes modernes, aussi attachées soient-elles à leurs traditions et à leur patrimoine - et c'est bien le cas de Dijon comme de Besançon - ne peuvent ignorer que leur avenir s'inscrit dans une compétition territoriale qui se déroule à l'échelle du continent et même de la planète. Notre époque moderne vit à l'heure de la mobilité et même, dans une certaine mesure, avec les nouvelles technologies de communication, de la virtualité. »

Ce texte tiré du magazine d'information municipale « *DIJON, notre ville* »³⁹ précise les enjeux existants entre les deux régions dans le cadre des transports.

³⁹ « *Dijon Besançon, faire route ensemble* ». Dijon, notre ville, magazine d'information municipal, novembre 2008, n° 207, pages 20 et 21.

Le relief et l'implantation des populations bourguignonnes et franc-comtoises déterminent l'installation des infrastructures de transports. La Région Bourgogne a ainsi un réseau très dense alors que les transports en Franche-Comté sont concentrés autour d'un axe Est-Ouest avec la position centrale de Besançon.

La branche Est complète de la LGV Rhin-Rhône a fait l'objet d'une Déclaration d'utilité publique (DUP) le 25 janvier 2002, dont la durée de validité est de 10 ans. L'opération relative au transport de voyageurs se compose de deux phases :

1. **la première section de ligne nouvelle sur 148 km**, entre Villers-les-Pots (Côte-d'Or) et Petit-Croix (Territoire de Belfort). Elle doit mettre, à l'horizon fin 2011, Strasbourg à près de 3h00 (pour le meilleur temps de parcours) de Lyon, Mulhouse à 2h35 de Lyon et à 2h40 de Paris. Les travaux sur cette section sont en cours ;
2. **la deuxième section du projet est scindée en deux extrémités** : une tranche « alsacienne » de 35 km entre Petit-Croix (Territoire de Belfort) et Lutterbach (Haut-Rhin), qui apportera un gain de temps de parcours d'environ 8 mn sur les relations Mulhouse-Lyon ou Paris et 15 mn sur les liaisons Lyon-Strasbourg, par rapport au meilleur temps de parcours, une tranche « bourguignonne » de 15 km entre Villers-les-Pots (Côte-d'Or) et Genlis (Côte-d'Or).

L'Etat a proposé la clé de financement, usuelle à ce stade du projet, d'un partage au tiers entre l'Etat, RFF et les Régions concernées, pour un montant total estimé à 66,1 M€.

Les Régions se sont accordées sur la clé de répartition suivante : 20 % pour la Bourgogne, 40 % pour la Franche-Comté et 40 % pour l'Alsace (soit 8,81 M€).

Rappelons que la LGV Rhin-Rhône est constituée de trois branches centrées sur la région dijonnaise. Chacune d'elles fait l'objet d'un projet spécifique :

- la branche Est, en ligne nouvelle entre l'agglomération de Dijon et l'agglomération de Mulhouse, tronc commun aux flux de voyageurs Est-Ouest et Nord-Sud,
- la branche Ouest, prolongeant ce tronc commun, à partir de Dijon, en ligne nouvelle jusqu'à la ligne actuelle LGV Sud-Est,
- la branche Sud, se débranchant de la branche Est, en ligne nouvelle vers Lyon.

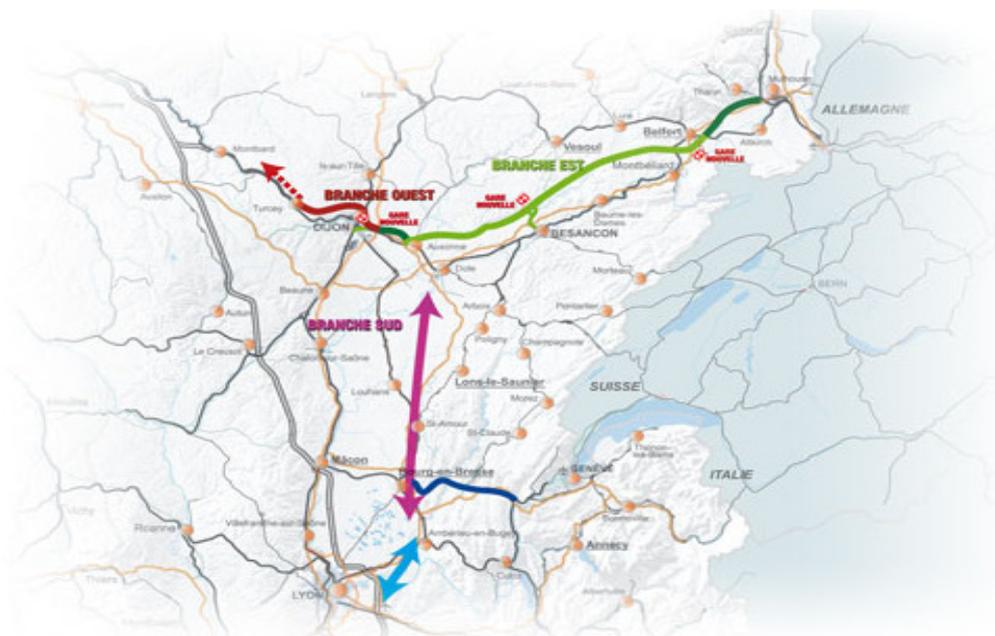


Figure 8 – Les trois branches de la LGV Rhin-Rhône
Source : site officiel de la LGV Rhin-Rhône – www.lgvrhinhone.com

A l'échelle européenne, ces trois branches font partie des projets prioritaires du réseau transeuropéen de transport car elles permettent d'obtenir :

- la jonction entre l'Europe du Nord et l'arc méditerranéen, jusqu'en Espagne,
- et un axe alternatif à la LGV Sud-Est (Paris-Lyon) afin de désaturer cette ligne.

La première phase de la branche Est, de 148 km entre Villers-les-Pots et Petit-Croix, se raccorde au réseau classique avant Mulhouse : elle impose donc aux TGV prévus sans arrêt à Mulhouse, en provenance ou en direction du Nord de l'Alsace, un rebroussement en gare de Mulhouse ou le contournement par la gare de triage de Mulhouse-Nord.

« Dijon, étoile ferroviaire », la ville bénéficiera dès 2011 de 11 allers-retours quotidiens vers Mulhouse, de 14 trajets vers Besançon, mais aussi de deux liaisons rapides et directes vers Strasbourg et de trois TGV quotidiens vers Bâle et Zurich. Besançon ne sera plus qu'à 30 minutes de Dijon, Mulhouse à 1h05 au lieu de 2h25 actuellement et Bâle à 1h25 (contre 3h10 aujourd'hui).

➡ Concernant les Transports express régionaux (TER), la Bourgogne compte près de 9,5 millions de kilomètres alors que la Franche-Comté en compte 2,5 fois moins. Les politiques financières sont différentes dans ces deux Régions, en effet la Franche-Comté a investi trois fois moins que la Bourgogne, car la Franche-Comté a privilégié son investissement dans le cadre de la LGV.

3. DES PARTENARIATS EXISTANTS

3.1 Dans le domaine de l'économie

3.1.1 Exemple du Pôle de compétitivité Vitagora⁴⁰

En France, VITAGORA est le seul pôle de compétitivité labélisé sur le thème « nutrition-santé ». Son ambition est de devenir le leader européen en matière de produits alimentaires élaborés (produits de grande consommation et compléments alimentaires) conciliant goût et santé.

Toutes les filières agroalimentaires sont abordées, à l'exclusion de la pêche et de la confiserie. Si les grands groupes de l'agroalimentaire n'étaient pas présents au départ au sein du pôle, désormais des partenariats et des contacts ont été établis avec Unilever, Lactalis, Lesieur, Danone. Parallèlement, des partenariats sont en cours de préparation avec deux autres pôles de compétitivité labélisés : VALORIAL en Bretagne⁴¹, et Parfums, arômes, senteurs, saveurs situé à Grasse, en région PACA.

Quatre axes prioritaires d'action structurent la stratégie de développement de VITAGORA :

- le goût tout au long de la vie (perceptions, comportements, apprentissages) ;
- la préservation, construction et reconstruction du capital santé ;
- les formulations, procédés et matériaux au service du goût et de la nutrition ;
- l'élaboration des productions agricoles (impact sur le goût et la nutrition).

VITAGORA est positionné prioritairement sur le montage de projets innovants à forte valeur ajoutée. Le contrat de performance 2009-2011 insiste sur la nécessité d'accroître son action auprès des PME/PMI, de développer les partenariats et de mettre en place un club de l'innovation.

VITAGORA entend jouer le rôle d'un catalyseur qui cristallise les compétences au service de la création d'entreprises innovantes, du développement de programmes scientifiques de recherche, du montage de projets industriels.

Dijonnais à l'origine, le pôle s'est ouvert aux activités de recherche et de production dans le domaine agroalimentaire situées dans les départements de l'Yonne et de la Saône-et-Loire, puis de la région Franche-Comté. La coopération avec cette dernière a porté à l'origine sur le fromage, avant de s'élargir aux produits laitiers, aux salaisons et aux machines outils des industries agroalimentaires. Le rapport entre Bourgogne et Franche-Comté au sein de VITAGORA est de l'ordre de 2/3-1/3. Ce rapport reflète la répartition des aides régionales. Le déséquilibre entre les deux régions est toutefois accentué si l'on se réfère au nombre de chercheurs mobilisés dans chacune des deux régions : 800 en Bourgogne, contre 20 en Franche-Comté.

3.1.2 Exemple de l'automobile⁴²

En 2008, environ 40 000 personnes travaillaient dans la filière automobile en Franche-Comté, dont 45 % dans des entreprises relevant directement de ce secteur (constructeurs et équipementiers). Les effectifs employés en sous-traitance ne peuvent pas être connus avec exactitude, compte tenu de la

⁴⁰ Audition de Christophe BREUILLET, directeur du pôle VITAGORA, 25 septembre 2009.

⁴¹ VALORIAL : VALORisation pour la Recherche et l'Innovation Alimentaire, pôle de compétitivité à vocation nationale de l'ensemble des acteurs des filières agroalimentaires (lait, viandes, ovoproduits, légumes...) de la production à la consommation dont les activités portent sur l'aliment de demain.

⁴² Audition d'Edgar DAUGER, délégué général du pôle AutoBourgogne, 25 Janvier 2010.

stratification de la filière et des stratégies mises en œuvre par les entreprises (diversification ou non en dehors de cette filière).

Parmi les secteurs de production pour lesquels la Franche-Comté est bien classée, se trouvent des activités de transformation de tôles (Snop, Wagon Automotive, Sonas Automotive...), de fils, de tubes (GTEC Industrie, Bundy), de plastiques (Faurecia, Visteon, Fabi, Bourbon Technologie...), de caoutchouc (Trevest), les activités de fonderie (DFI, MBF Technologie), de boulonnerie-visserie (Lisi Automotive, ITW Rivex), de traitement thermique et des surfaces (Zindel, Galvanoplast, Metatherm). De nombreux bureaux d'études techniques sont aussi implantés autour de Sochaux (Segula, Assystem, Magna Steyer...).⁴³

En Bourgogne, 110 entreprises ont une activité directement liée à l'industrie automobile. Elles emploient près de 15 000 personnes. La culture automobile bourguignonne s'appuie sur 4 secteurs :

- mécanique - 18 000 personnes
- métallurgie/travail des métaux - 26 000 personnes
- électrique/électronique - 15 000 personnes
- plastique et du caoutchouc - 10 000 personnes

Un large dispositif en matière de R&D, formation, et transfert de technologie a été mis au service des entreprises bourguignonnes du secteur Automobile. L'université de Bourgogne, l'Ecole supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux (ESIREM), l'Institut des techniques d'ingénieurs de l'industrie (ITII), l'Institut supérieur de l'automobile et des transports (ISAT), et l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM) apportent un appui R&D en formation et en transfert de technologie.

La filière automobile s'organise autour de 3 acteurs principaux que sont :

- les Associations régionales de l'industrie automobile (ARIA) telles qu'AutoBourgogne, qui structurent régionalement les acteurs de la filière automobile via des « pôles d'excellence » et permettent de faciliter les synergies entre les entreprises et avec les pouvoirs publics. Ils ne correspondent pas nécessairement à la présence d'un pôle de compétitivité automobile qui a pour vocation d'initier des projets innovants issus de partenariats interentreprises associant la recherche ;
- le Club des acteurs régionaux de l'industrie automobile (CARIA), créé en 2002 et animé par AutoBourgogne, réunit les 13 ARIA existantes et permet des échanges permanents entre ces pôles ainsi qu'une mutualisation de leurs outils ;
- la Plateforme de la filière automobile (PFA) qui regroupe l'ensemble des acteurs de la filière automobile dont le CARIA, les ARIA en sont les représentants en Région.

Une étude sur le renforcement d'AutoBourgogne a été menée en 2009 afin de promouvoir une nouvelle stratégie de développement dont l'une des recommandations est l'amélioration des réseaux :

- poursuite du développement des relations entre ARIA dans le cadre du CARIA ;
- poursuite du développement des relations avec le PFA ;
- remobilisation des pôles de compétitivité automobiles sur les avancées technologiques des entreprises des ARIA ; sont particulièrement visés « véhicule du futur », « Lyon Urban Truck and Bus », « I-Trans ».

⁴³ Source : INSEE

De façon plus ou moins achevée, la filière automobile se structure régionalement via des « pôles d'excellence »

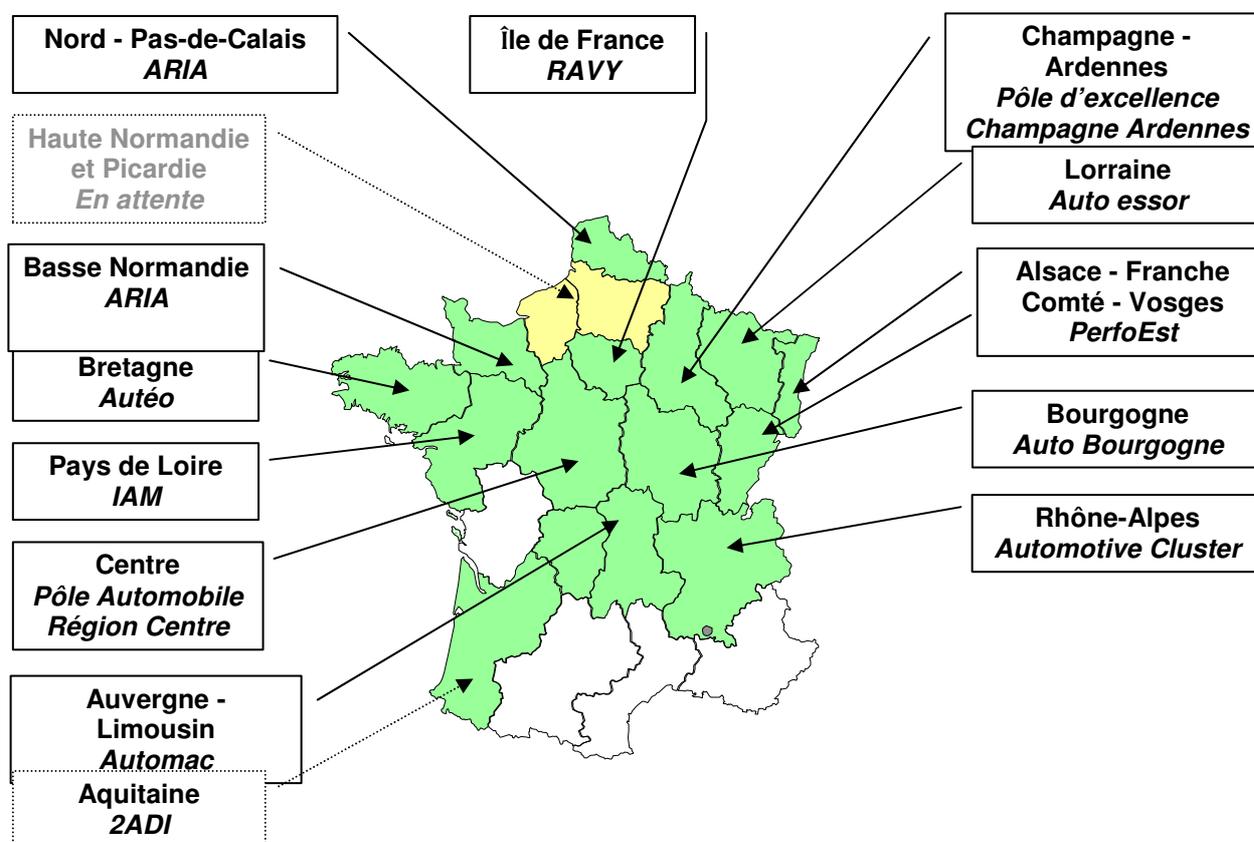


Figure 9 – Structuration régionale de la filière automobile

Source : AutoBourgogne

Il ressort de ce contexte qu'il existe de nombreux intérêts à coupler les dynamiques régionales (ARIAS) et nationale (PFA) :

- enrichissement des actions ;
- optimisation du travail sur les enjeux communs et mutations métiers/savoir-faire ;
- flécher les moyens d'appui au développement et au redéploiement des entreprises ;
- faciliter la mise en œuvre des actions nécessitant l'implication des acteurs, dans la concrétisation d'objectifs d'amélioration de productivité, compétitivité, innovation et formation. Renforcer une filière, c'est renforcer chacun des acteurs au sein de cette filière.

3.2. Dans le domaine de la santé

Les CHU de Dijon et Besançon se sont associés en juin 2008 avec quatre autres CHU et CHR du Grand Est (Metz-Thionville, Nancy, Reims et Strasbourg) au sein d'un groupement de coopération sanitaire (GCS) pour développer l'attractivité et l'activité de leurs établissements, notamment par la mise en œuvre d'actions communes en matière de soins, d'enseignement et de recherche.

De par la volonté des instances des deux CHU, de nombreuses autres synergies s'opèrent :

- organisation interrégionale de la recherche depuis 2005, dans le cadre de la délégation interrégionale à la recherche clinique (DIRC), dont le siège est à Dijon ;
- rapprochement des deux universités (voir page 28) ;

- projet médical commun pour les activités soumises à autorisation relevant du schéma interrégional d'organisation sanitaire (SIOS).

L'accord-cadre signé le 14 mai 2009 entre les CHU de Dijon et Besançon marque la naissance d'un vaste pôle hospitalier Sud du Grand-Est, devant favoriser l'émergence et le développement de projets communs portant sur les activités de soins, les partenariats avec les universités, le développement de la recherche et de l'innovation ou encore le partage d'expérience sur les procédures administratives et les fonctions support.

Avec l'accord-cadre, les deux CHU jouent la carte de la mutualisation des plateaux techniques ou des plateformes. Les CHU vont ainsi privilégier l'échange de prestations comme par exemple les examens de laboratoire très spécialisés. L'entente inter CHU doit également faciliter les échanges de médecins et d'internes en médecine et en pharmacie, et permettre le développement de projets de recherche communs. Sur ce dernier point, les deux établissements disposent déjà d'un environnement et de partenaires communs. Outre la DIRC, déjà évoquée, on peut citer :

- le Cancéropole Grand Est ;
- l'Etablissement français du sang, qui constitue un partenaire important dans le domaine de la recherche, notamment dans le domaine des biothérapies ;
- un espace éthique interrégional Bourgogne-Franche-Comté ;
- un centre de ressources biologiques (CRB).

Le rapprochement entre les deux CHU est d'autant plus justifié que l'Etat souhaite aujourd'hui concentrer ses moyens sur des établissements pouvant témoigner d'une taille suffisante pour garantir leur efficacité en matière d'enseignement et de recherche. Ensemble, les CHU de Dijon et Besançon pourront prétendre à cette reconnaissance.

3.3. Dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur

La création d'un pôle régional d'enseignement supérieur (PRES) est ouverte depuis 2006, l'objectif étant de créer une structure ayant une visibilité et un rayonnement international suffisant pour peser dans le concert mondial des universités⁴⁴.

Les universités de Bourgogne et de Franche-Comté ont signé en 2007 une convention-cadre de constitution d'un PRES commun de portée interrégionale afin de constituer un ensemble d'enseignement supérieur et de recherche bien identifiable sur l'échiquier européen entre la région parisienne et Rhône-Alpes (50 000 étudiants, dont 1 800 doctorants et 2 500 enseignants-chercheurs⁴⁵).

Le PRE Bourgogne/Franche-Comté a pris le statut de « fondation de coopération scientifique » en septembre 2010.

Par une articulation plus structurée avec les universités françaises du Grand Est d'une part, et les universités suisses francophones d'autre part, le PRES a pour objectif de favoriser :

- la mise en place de diplômes co-habilités, la concertation sur les formations et leur promotion ;

⁴⁴ Auditions de Claude MORDANT et Oussama BARAKAT, chargés de mission à la mise en place du pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) commun aux universités de Bourgogne et Franche-Comté.

⁴⁵ Pôle de recherche et d'enseignement supérieur Bourgogne-Franche-Comté-Universités. Convention-cadre du 21 mai 2007.

- la constitution de pôles thématiques, de structures ou de laboratoires de recherches communes, l'intégration de chercheurs isolés par l'autre établissement fondateur ;
- la mise en œuvre de politiques générales communes.

Les deux universités ambitionnent de renforcer la lisibilité et l'attractivité de leur offre de formation par l'affichage de pôles forts, fondés sur des compétences convergentes et complémentaires. Le PRES vise ainsi à soutenir les synergies en vue d'une élaboration concertée de l'offre, objectif qui passe par une politique de co-habilitation de diplômes, la promotion coordonnée de formations professionnelles, la création d'écoles doctorales inter-établissements et le développement de partenariats dans le champ de la formation tout au long de la vie.

Dans le cadre de la construction du PRES se constitue, depuis 2007, un grand « polytechnicum » de formation d'ingénieurs, qui réunit toutes les écoles d'ingénieurs et de commerce, publiques et privées, des deux régions.

Dans le domaine de la recherche, les deux établissements entendent favoriser l'association des laboratoires dans tous les champs scientifiques. Un « collège doctoral » va fédérer au sein du PRES l'ensemble des écoles doctorales des deux universités. Les réseaux de recherche sont, en outre, intégrés dans le PRES. Il s'agit, notamment, du partenariat entre les deux Maisons des sciences de l'Homme et des laboratoires ayant un potentiel de recherche mutualisable en sciences et technologie de la santé. Concernant la valorisation de la recherche et le transfert de technologie, la collaboration des structures juridiques mise en place par les deux universités permet un meilleur ancrage dans l'environnement socio-économique et une plus grande visibilité.

Le PRES vise encore à mutualiser les forces des partenaires dans de grandes politiques partagées, en particulier dans le domaine des relations internationales. La situation géographique des deux établissements comporte en effet un positionnement stratégique à l'international. Dans ce cadre, les actions inscrites dans la convention concernent l'accueil des chercheurs et des étudiants étrangers, la mutualisation des opérations de promotion à l'international et la réactivation du réseau transfrontalier CLUSE. Créé dans les années 1990, ce dernier a uni pendant dix ans les universités de Bourgogne et de Franche-Comté aux quatre universités francophones suisses (Fribourg, Lausanne, Neuchâtel et Genève).

3.4 Dans le domaine des services

Il existe de nombreux réseaux, notamment associatifs, qui comportent une dimension interrégionale entre la Bourgogne et la Franche-Comté. Ne pouvant être exhaustif sur l'ensemble des services existants, ce rapport se propose de mettre en lumière les exemples suivants.

3.4.1 Exemple du Pôle interrégional de gérontologie initié par la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

La Caisse régionale d'assurance maladie (CRAM) de Bourgogne-Franche-Comté, devenue Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) depuis le 1^{er} juillet 2010, est territorialement la plus vaste de France, ce qui n'est pas sans poser de difficultés en termes de distance. Les implantations territoriales ont récemment été repensées, afin de renforcer la présence sur le terrain et de privilégier les services de proximité. C'est en effet à cet échelon que sont réalisées 80 % des liquidations de carrière.

La CRAM de Bourgogne-Franche-Comté a été l'incubateur du Pôle interrégional de gérontologie (PIG) initié par les ARH⁴⁶ des deux régions. Le partenariat entre Bourgogne et Franche-Comté permet d'atteindre une taille critique.

L'objectif de ce pôle est d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées et de créer des emplois dans le domaine de la gérontologie.

Il s'est donné une quadruple mission :

- développer la recherche dans les domaines de la nutrition, de la motricité ou encore de la psycho gériatrie ;
- valoriser ces travaux auprès des industriels ;
- développer la formation spécifique à la prise en charge des personnes âgées ;
- participer au développement des soins aux aînés.

L'objectif du pôle est de changer le regard sur la vieillesse et de travailler sur l'aspect économique du secteur avec la perspective de créer des emplois. L'idée est également de susciter un rapprochement entre public et privé.

Le PIG Bourgogne Franche-Comté est doté d'un premier budget d'environ 100 000 euros. Son siège social est implanté au Centre hospitalier universitaire (CHU) de Besançon, l'un des sept signataires du groupement d'intérêt économique (GIE) destiné à porter le projet avec le CHU de Dijon, les universités des deux régions, l'Institut régional du vieillissement de Franche-Comté, le Gérontopôle de Bourgogne et la CARSAT.

Trois autres projets de pôle de gérontologie se développent en France, à Montpellier, à Toulouse et à Grenoble-Nice.

Face à l'accroissement de l'espérance de vie et à l'amélioration des conditions d'existence, la nécessité de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées est devenue un enjeu majeur de notre société. C'est dans ce contexte que la CRAM Bourgogne-Franche-Comté, la MSA Bourgogne, la MSA Franche-Comté et le RSI Franche-Comté ont décidé de créer en décembre 2006 un GIE dénommé « Ingénierie maintien à domicile des personnes âgées » (IMPA).

La mission principale du GIE IMPA est d'organiser une politique d'action sanitaire et sociale mutualisée entre les caisses de retraite membres, en faveur du maintien à domicile des personnes retraitées GIR 5 et 6⁴⁷ ou GIR 4 temporaires, fragilisées par leur état de santé, tout en les rendant actrices de leur projet de vie.

Complémentaire avec les politiques des conseils généraux en matière de prise en charge et d'une certaine qualité de vie assurée aux aînés, le GIE IMPA agit en amont en portant tous ses efforts à la prévention de la perte d'autonomie, tout en préservant les liens sociaux de ses ressortissants, soit 80 % des personnes de plus de 60 ans sur le territoire franc-comtois et bourguignon. La mutualisation de ses moyens et de ses compétences concourt ainsi à :

- coordonner une politique de maintien à domicile des personnes âgées GIR 5 et 6,
- rendre lisible la politique d'action sanitaire et sociale, tant auprès des bénéficiaires que des partenaires,
- intervenir avec un personnel spécialisé aux compétences et à l'éthique reconnues en action sociale.

⁴⁶ La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, crée, dans son article 118, des établissements publics, les Agences régionales de santé qui viennent remplacer les DRASS, les DDASS et les ARH pour définir et appliquer la politique régionale de santé.

⁴⁷ Le GIR 5 est composé de personnes assurant seules les transferts et le déplacement à l'intérieur du logement, qui s'alimentent et s'habillent seules. Elles peuvent nécessiter une aide ponctuelle pour la toilette et les activités domestiques. Le GIR 6 regroupe les personnes indépendantes pour tous les actes discriminants de la vie courante.

3.4.2 Exemple du secteur bancaire

La territorialisation des banques coopératives ne découle pas d'un emboîtement d'espaces de gouvernance, mais relève d'un enchevêtrement de proximités dont la géométrie n'est pas donnée a priori. A l'exception de la Caisse d'épargne et de la Banque populaire, les organismes bancaires ne développent pas dans leur grande majorité de politique correspondant à une logique territoriale de rapprochement de la Bourgogne et de la Franche-Comté. En effet, si des regroupements de fonctions et leur maillage à des échelles territoriales plus larges que la région existent effectivement dans les stratégies de gestion développées par les banques (ou les assurances), ceux-ci ne recourent pas toujours l'organisation administrative du territoire national et peuvent privilégier d'autres regroupements territoriaux comme le Crédit mutuel et le Crédit agricole Champagne-Bourgogne.

3.5 Les partenariats émergents

3.5.1 Dans le domaine de la culture

Un renforcement des relations culturelles entre les sociétés savantes de Bourgogne et de Franche-Comté est souhaitable, notamment dans le domaine des sciences historiques, juridiques et naturelles.

3.5.1.1 Les fonds régionaux d'art contemporain (FRAC)⁴⁸

Par-delà les échanges entre associations culturelles, depuis 2003, les cinq Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) des régions du Grand Est de la France (Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté et Lorraine) mènent des actions en commun en poursuivant deux objectifs complémentaires : la diffusion de leurs collections à l'étranger et le développement d'une scène artistique locale grâce à un programme de résidence interrégionale annuel. Les échanges les mieux construits sont entre le FRAC de Bourgogne et celui de Lorraine.

Les projets « Collections sans Frontières » s'inscrivent dans une dynamique d'échanges artistiques, culturels et intellectuels durables (Turin, Varsovie, Edimbourg, Trnava (Slovaquie), Prague...). Chaque exposition naît de la rencontre avec les sensibilités et les réalités d'un pays différent, d'où émerge un nouveau regard porté sur les collections. Chaque exposition est accompagnée de la publication d'un catalogue à l'appareil critique fourni et de l'organisation d'un colloque questionnant les thématiques liées à la particularité des FRAC dans une dynamique d'échange et de dialogue avec des responsables institutionnels étrangers.

Le projet de résidence interrégionale se conçoit comme un programme annuel d'échanges, mis en place sur les cinq régions pour dynamiser la scène artistique de leur territoire commun. Dans le cadre de cette action, cinq artistes sont sélectionnés chaque année et invités par les FRAC à séjourner dans l'une des cinq régions.

Dans le cadre du Grand Est, les cinq FRAC ont créé un poste de coordinateur. Cette forme d'association présente plusieurs intérêts. Elle permet notamment une mise en commun des moyens pour aborder les difficultés, qui sont les mêmes d'une région à l'autre.

3.5.1.2 Le cinéma et l'audiovisuel⁴⁹

Le secteur du cinéma a décidé de s'organiser sur le modèle des autres filières culturelles en 2000. Le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et les Directions régionales des affaires

⁴⁸ Audition d'Eva GONZALEZ-SANCHO, directrice du Fonds régional d'art contemporain de Bourgogne, 8 février 2010.

⁴⁹ Audition de Jacques GARREAU, conseiller à la Direction régionale des affaires culturelles en charge du portail pour le cinéma et l'audiovisuel en Bourgogne/Franche-Comté, 8 février 2010.

culturelles (DRAC) ont alors signé des conventions triennales avec les conseils régionaux, dont l'un des objets est de favoriser les tournages en région.

Au moment du conflit avec les intermittents du spectacle, un groupe de travail a été créé sur l'emploi dans le cinéma et l'audiovisuel. Celui-ci s'est réuni alternativement en Bourgogne et en Franche-Comté, ce qui témoigne de la bonne coopération entre les conseils régionaux et les DRAC des deux régions. Y étaient associés France 3 Bourgogne-Franche-Comté, des représentants des employeurs et des salariés, de Pôle Emploi... La réflexion a porté sur la formation (recensement des besoins encore en cours), sur l'organisation de la filière, sur la mise en valeur des projets des créateurs et des producteurs des deux régions.

L'organisation de la filière s'est traduite par la création d'un site Internet (www.reseau-farr.org). Il s'agit d'un véritable outil de travail où les professionnels peuvent trouver des informations sur les systèmes d'aides des deux régions, des petites annonces, des extraits de films...

Depuis 2007-2008, des projets commencent à voir le jour sur le Grand Est, avec des rencontres de professionnels à Gérardmer et à Belfort, une lettre dédiée à Grand Est en Alsace...

3.5.2 Les coopérations entre collectivités territoriales

3.5.2.1 L'exemple du Réseau métropolitain Rhin-Rhône (RMRR)

Le Réseau métropolitain Rhin-Rhône (RMRR) est né en 2005, à l'issue d'un appel à projet lancé par la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT), sollicitant des agglomérations, notamment frontalières, désireuses et capables de mettre en œuvre des politiques de coopération et de cohésion territoriales.

Il réunit aujourd'hui 10 villes et agglomérations : l'Eurodistrict Trinational de Bâle (Bâle en Suisse, Lörrach en Allemagne et Saint-Louis en France), Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Besançon, le Réseau Urbain Neuchâtelois (association suisse qui réunit l'Etat de Neuchâtel et les communes de ce canton), Dole, Dijon, le Creusot-Montceau-les-Mines et Chalon-sur-Saône, soit trois régions françaises (Alsace, Franche-Comté, Bourgogne), trois Etats (Allemagne, France, Suisse). Plus de 2 millions d'habitants et 1,1 million d'emplois sont concernés.

La Métropole Rhin-Rhône trouve son sens dans la perspective de la mise en service de la LGV Rhin-Rhône, fin 2011, qui devrait réduire le rapport au temps et à l'espace à condition que les villes et les agglomérations travaillent davantage et mieux ensemble, dans le respect du principe de subsidiarité, d'autant qu'il s'agit d'un axe ponctué par une série de villes, distantes les unes des autres de quelques dizaines de kilomètres, et partageant un ensemble de caractéristiques (agglomérations de 100 à 300 000 habitants, positionnement relativement à l'écart des très grandes métropoles européennes, dynamique d'adaptation aux mutations économiques, réel potentiel en termes universitaire, culturel et touristique, tradition de qualité de vie, patrimoine urbain et environnement naturel remarquables et variés).

Les villes situées dans l'espace entre Rhin et Rhône doivent trouver le moyen de développer leur attractivité et leur compétitivité pour jouer un rôle à l'échelle européenne. En effet, cette métropole a pour ambition de constituer un territoire de « taille critique » plus visible et plus lisible, dans le cadre de l'Europe et de la mondialisation, en mettant en synergie les forces vives, publiques et privées, et en faisant émerger de nouveaux projets.

et de leur savoir-faire sur des missions ou des activités qu'ils mettent en œuvre, ou comme l'expérimentation d'un groupement de commandes entre les villes de Dijon, Besançon et Brest pour l'achat de rames de tramways.

3.5.2.3. L'exemple de l'association Bourgogne Franche-Comté Europe (BFCE)

Créée en 2006 par la volonté des présidents des deux Régions, cette association s'est progressivement ouverte à d'autres collectivités infrarégionales. Elle compte aujourd'hui 14 collectivités membres, les deux conseils régionaux, des départements, des communes et des intercommunalités⁵⁴. Implantée en plein milieu du quartier européen à Bruxelles, ses missions sont les suivantes :

- Etre le relais régional auprès des institutions européennes : faciliter les échanges entre l'Europe et les régions ; permettre de dialoguer avec la Commission européenne lors de l'initiative législative et réglementaire ; donner un poids lors de l'adoption des décisions via les négociations au Parlement et au Conseil ou les avis émis par le Comité des régions et le Comité économique et social européen.
- Accompagner le développement de projets locaux à vocation européenne : aider les porteurs de projets bourguignons ou francs-comtois à solliciter des financements communautaires ; accompagner dans la rédaction et la présentation de leurs dossiers, pour répondre aux exigences des appels à propositions.
- Former et informer les décideurs locaux : permettre aux décideurs locaux de maîtriser le fonctionnement des institutions communautaires et le processus décisionnel, afin de défendre les priorités et projets régionaux ; les tenir informés des politiques et programmes de financement en cours ; répondre aux questions des collectivités territoriales et des opérateurs locaux sur l'actualité.
- Animer le dialogue avec les institutions européennes : coordonner les échanges entre les services des collectivités ; proposer aux élus locaux et aux agents territoriaux des réunions de travail thématiques avec des représentants des institutions européennes ; accompagner les échanges entre les élus et acteurs régionaux et les parlementaires et fonctionnaires européens afin de valoriser les dossiers régionaux ; contribuer à l'accueil, à Bruxelles, de groupes s'intéressant à l'Europe dans un cadre professionnel, institutionnel, scolaire ou associatif.
- Représenter les intérêts des collectivités membres de l'association : participer aux réunions d'information organisées par la Commission, le Parlement, le Comité des régions, la Représentation permanente française et les organismes européens.

3.5.3 Les stratégies de coopération suprarégionale à l'échelle des régions du Grand Est

Première association française de coopération interrégionale, l'*Association des Régions Françaises du Grand Est (ARFGE)* réunit depuis plus de 20 ans les Régions Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté et Lorraine. Son objet est :

- d'assurer une information complète des différentes Régions sur les politiques suivies par les autres,
- de permettre une approche commune de certaines actions à portée interrégionale,

⁵⁴ Collectivités territoriales adhérentes : Conseil régional de Bourgogne, Communauté d'agglomération du Grand Dijon, Communauté d'agglomération de Nevers, Communauté d'agglomération du Creusot-Montceau, Conseil régional de Franche-Comté, Conseil général du Doubs, Conseil général du Territoire de Belfort, Conseil général du Jura, Communauté d'agglomération du Grand Dole, Communauté d'agglomération du Grand Besançon, ville de Besançon, Communauté d'agglomération belfortaine, ville de Vesoul, Pays de Montbéliard Agglomération.

- de mettre en cohérence les politiques d'aménagement du territoire (Massif vosgien, Bassin thermal de l'Est...⁵⁵), également en matière d'infrastructures de transports,
- de faciliter le rapprochement entre les Universités, la coordination des travaux de recherche des laboratoires ainsi que le transfert de technologie des centres de recherche aux entreprises des cinq régions,
- de faciliter, sur le territoire des cinq Régions, l'accès et le développement des entreprises aux marchés à l'exportation et de veiller à une saine concurrence en matière d'implantations,
- plus généralement, de préparer ou de mettre en œuvre toutes actions d'intérêt régional pouvant avoir une incidence interrégionale.

En 1989, cette association mettait en place une représentation permanente à Bruxelles pour l'ensemble des Régions membres qui a évolué dans le temps : les autres Régions du Grand Est ont mis en place leur propre représentation à Bruxelles ; la Bourgogne et la Franche-Comté se sont regroupées pour créer une association commune : l'association Bourgogne Franche-Comté Europe (BFCE).

L'activité de l'ARFGE connaît un ralentissement depuis plusieurs années, alors que son équivalent pour les CESER du Grand Est perdure à travers l'étude de certains dossiers communs comme en matière de transports.

Les domaines d'intervention de l'ARFGE sont le développement économique des territoires (organisation de l'opération START-EST visant à mettre en relations les entreprises innovantes avec les investisseurs spécialisés en capital amorçage, commande d'une étude sur le Bois Energie réalisée par les cinq interprofessions du Grand-Est, soutien à la structuration de la filière Truffe dans le Grand Est), la culture (appui à l'organisation de la manifestation « Parcours Croisés » pour favoriser la production et la diffusion des créations dans le Grand Est, organisation de réunions interservices sur les thèmes du cinéma, du livre et du spectacle vivant, soutien à certains projets des FRAC Grand-Est), l'enseignement supérieur (conférence des Présidents d'Université du Grand-Est...), la formation professionnelle, l'apprentissage et l'éducation (organisation de réunions interservices sur les transferts de l'AFPA aux régions, concertation interrégionale sur la création d'une convention de réciprocité Grand Est pour l'accueil des stagiaires et apprentis des cinq régions-membres...), l'environnement et le développement durable (appui au recensement et à la valorisation de l'offre de formation en Qualité Environnementale/Aménagement et Construction sur le territoire Grand Est, appui à l'organisation de formation dans le domaine de la phytosociologie portée par le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté...) et la santé (Cancéropôle du Grand Est).

⁵⁵ Dans cette grande entité, il convient d'inclure le thermalisme bourguignon (Bourbon-Lancy, Saint Honoré les Bains) afin de mieux promouvoir le dernier (voir le rapport du CESR sur le thermalisme du 15 septembre 2003)



Figure 11 – Territoire couvert par les régions du Grand Est
 Source : Diaporama de présentation des activités des CESR du Grand Est du 20 mars 2009

D'autres acteurs institutionnels ont également jugé que le bon niveau de collaboration ou d'organisation correspond à l'échelle du Grand Est, comme par exemple :

- *L'exemple des CESER des régions du Grand Est pour la société civile :*

Parallèlement à l'existence de l'ARFGE, les CESR de la zone du Grand Est ont décidé de se réunir sur des sujets communs aux différentes régions afin de mettre en place des groupes de travail articulés par les présidents des CESER et leurs délégations. Le groupe de travail en cours analyse la question des infrastructures et des transports. Deux à trois réunions par an dans chaque région sont ainsi organisées par le CESER invitant sur un ordre du jour décidé en commun.

Pour les CESER, les apports des réunions à l'échelle du Grand Est proviennent de l'audition d'experts et de praticiens, des échanges entre les régions et du transfert et du partage d'expériences. L'objectif poursuivi est de peser sur les politiques à l'échelle du Grand Est et dans les régions :

- en ayant une meilleure connaissance des systèmes et des évolutions,
- en produisant des documents d'analyse,
- en identifiant les enjeux,
- en construisant des positions,
- et en élaborant des propositions communes.

- *L'exemple d'UBIFRANCE pour l'Etat :*

A partir de 2009, sous la tutelle du ministre de l'Economie, de l'industrie, de l'emploi, du secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur et de la Direction générale du Trésor, UBIFRANCE a réorganisé sa structure pour atteindre les nouveaux objectifs. UBIFRANCE a déployé des délégués régionaux et des directions interrégionales pour faciliter la coopération avec ses partenaires en régions à l'échelle du Grand Est.

Son métier est d'accompagner les entreprises françaises à l'international. Pour cela, UBIFRANCE organise ses équipes selon une logique sectorielle : filière Agrotech ; filière Infrastructures Transports et Industries (ITS) ; filière Mode Habitat Santé (MHS) ; filière Nouvelles Technologies Innovation et Services (NTIS) ; un département transversal Intelligence Marchés (IM).

- *L'exemple du domaine forestier :*

S'agissant d'une meilleure coopération entre la Bourgogne et la Franche-Comté, il convient de rappeler que les deux régions sont incluses dans un « Nord-Est forestier » par l'Inventaire forestier national. Il ressort de cet inventaire que ce Nord-Est présente un taux de boisement de 34 % supérieur à la moyenne nationale (28.6 %).

Il importe donc que, tant en Bourgogne qu'en Franche-Comté, cette richesse exceptionnelle soit plus valorisée sur place qu'exportée. Et que soit remise en œuvre une véritable économie territoriale interrégionale (charpenterie, menuiserie, ébénisterie) fondée sur cette richesse. En effet, la Bourgogne, avec une couverture forestière de près d'1 million d'hectares est la première région française pour la production de chêne rouvre (ou sessile)⁵⁶ et pour la production de pins Douglas.

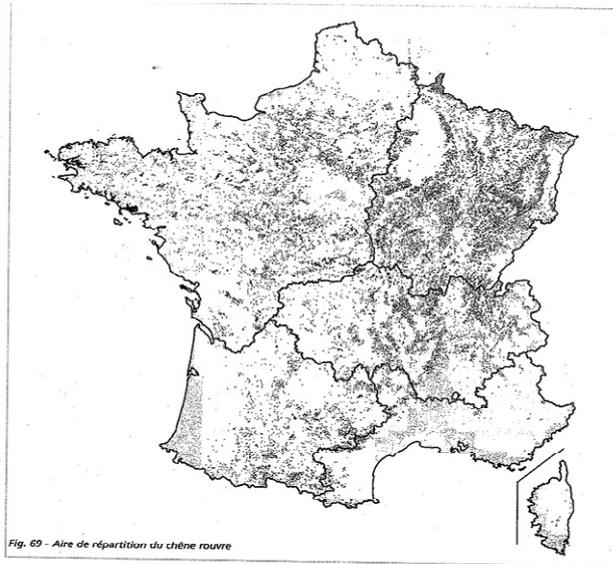


Figure 12 – L'aire de répartition du chêne rouvre ou sessile
Source : carte de l'inventaire forestier national (IFN)

⁵⁶ Le chêne rouvre ou chêne sessile (*Quercus petraea* Liebl.) est une espèce commune largement présente sur le territoire métropolitain. C'est une espèce à large amplitude, très plastique que ce soit vis-à-vis de l'acidité ou de l'humidité du milieu. Elle est cependant rare dans le Sud-Ouest, en particulier dans le massif landais, et dans la zone méditerranéenne. En termes d'altitude, le chêne rouvre peut se rencontrer de la plaine à la base de l'étage montagnard.

Chiffres clés :

- Superficie où l'essence est présente (2.77 millions d'ha), principale (1.22 million d'ha) et pure (740 000 ha)
- Volume sur pied : 287 millions de mètres cubes
- Production brute annuelle : 8.2 millions de mètres cubes

CONCLUSION

Plusieurs siècles d'histoire commune ont tissé entre la Bourgogne et la Franche-Comté des liens « ambigus entre deux régions sœurs », ce constat, qui paraphrase le titre de l'ouvrage de Robert CHAPUIS⁵⁷, illustre totalement les développements parallèles et concomitants des deux régions.

Les visions peuvent diverger mais les dynamiques sont présentes et ne demandent qu'à émerger. En effet, si la vision politique peut conclure que les coopérations existantes entre la Bourgogne et la Franche-Comté sont assez modestes (peu de relations, faibles flux de travail, projets de coopération longtemp « artificiels »), ces deux régions ont tout de même mis en place des partenariats innovants et durables, malgré des dynamiques démographiques opposées, des secteurs économiques peu complémentaires et des sphères de rayonnement, pour l'une continentale et outre-rhénane pour l'autre.

Face à la mondialisation et aux grandes régions européennes, les régions administratives françaises telles qu'elles ont été créées en 1956, se trouvent confrontées à plusieurs défis. La Bourgogne n'échappe pas à ces transformations et se trouve confrontée à deux défis majeurs :

1) des défis ayant une cause endogène :

- ses propres choix en matière de développement (développement économique, soutien à ses pôles de compétitivité),
- en matière de transports (quels axes privilégier),
- les dynamiques de ses territoires (tournés ou non vers l'extérieur de la région),
- la mise en commun, sinon la mutualisation du secteur de la recherche universitaire pour développer leur capacité de recherche et de développement.

2) des défis ayant une cause exogène :

- les transformations induites par les transports et la mobilité (proximité des grandes agglomérations telles que Paris et Lyon),
- les transformations induites par les stratégies des grandes entreprises. Par exemple, une enquête réalisée en l'an 2000 par les étudiants de Géographie de l'université Paris 1 auprès des cent plus grandes entreprises françaises qui ont une couverture nationale (Peugeot, BNP, EDF, SNCF, IKEA, Cegetel, Crédit Agricole, Groupama...) a montré que celles-ci privilégient à 98 % un découpage en cinq, six ou sept grandes régions. Seules 2 % respectent les découpages des vingt-deux régions administratives⁵⁸.

Un atout majeur de la Bourgogne : une situation géographique au « carrefour » de l'Europe à développer...

Dotée d'une situation géographique privilégiée, la Bourgogne se situe entre les premières régions françaises que sont l'Île-de-France et Rhône-Alpes, et entre le Nord et le Sud de l'Europe. Elle est ainsi une véritable plaque tournante du trafic communautaire de marchandises.

Selon l'INSEE⁵⁹ et comme le démontre les cartes en annexe 2, les transferts d'établissements de l'industrie, de la construction ou du tertiaire marchand se font principalement avec l'Île-de-France et Rhône-Alpes, dont la proximité profite à la Bourgogne. Cette position stratégique entre les deux

⁵⁷ BOURGOGNE/FRANCHE-COMTÉ : sœurs ou rivales ? Brève histoire des relations ambiguës entre deux régions. Robert CHAPUIS, professeur émérite de l'Université de Bourgogne.

⁵⁸ Jean-Louis GUIGOU, « Redécoupage des limites régionales, ou coopération interrégionale ? Le cas de la Bretagne », Cybergeog : European Journal of Geography Débats, Redécoupage des limites régionales, ou coopération interrégionale ? Le cas de la Bretagne., mis en ligne le 18 avril 2007. URL : <http://cybergeog.revues.org/index5641.html>

⁵⁹ INSEE – Bourgogne Dimensions – n°124 Septembre 2005.

régions les plus industrialisées de France entraîne aussi un transfert important en termes de transit de marchandises.

Ainsi, la position centrale de la région Bourgogne lui permet une interaction bénéfique avec ses régions limitrophes, et notamment la Franche-Comté, voire avec des régions plus lointaines.

... qui est néanmoins fortement attirée par des régions limitrophes...

Comme le citait le CESR de Franche-Comté dans son avis de janvier 2007 « Bourgogne et Franche-Comté face à leur destin » les stratégies de coopérations ont été opérées tous azimuts, sans axes d'intervention prioritaires mais il existe des dynamiques prometteuses, dont le rapport dresse un inventaire non exhaustif.

Pour reprendre l'expression de Robert CHAPUIS, la Bourgogne est une région à géométrie variable, l'Yonne et surtout la Nièvre n'étant que marginalement bourguignonnes⁶⁰. Ce qui l'amène à affirmer qu'il convient d'abord de faire la Bourgogne, avant de songer à une fusion de celle-ci avec la Franche-Comté⁶¹.

Ainsi, dans un document rendu public en 2009 sur le site du Conseil régional de Bourgogne, la Stratégie régionale d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) note, pour les 20 prochaines années, un processus où la partie Est de la Bourgogne bascule vers l'axe Rhin-Rhône et la partie Ouest de la Bourgogne vers le Bassin parisien et ses grandes radiales parisiennes, conduisant ainsi à la création de deux vastes sous-ensembles bourguignons davantage liés à leurs voisinages respectifs qu'entre eux. La géographie urbaine et des flux économiques de la Bourgogne jouent à ce titre un rôle fondamental et renforce ces basculements :

- Du sud de la Saône-et-Loire vers la région Rhône-Alpes : par la route la distance entre Mâcon et Lyon est de 72 Km et ne représente que 50 minutes de trajet. En train (TER, Corail, TGV), ce même trajet durera entre 25 et 60 minutes (voir annexe 2, carte n°3).

- Du Sénonais vers le bassin parisien : par la route la distance entre Sens et Paris est de 130 Km et ne représente que 80 minutes de trajet. En train (TER, Corail, TGV), ce même trajet durera entre 53 et 90 minutes. Cette configuration entraîne un déplacement quotidien de travailleurs icaunais vers la région parisienne. Dénommés « navetteurs », ces salariés sont au nombre de 8 000 et selon une récente enquête de la CCI de l'Yonne 84 % d'entre eux préféreraient travailler dans l'Yonne et ne pas avoir à passer plus de trois heures par jour dans les transports en commun⁶² (voir annexe 2, carte n°4).

- Du val de Loire vers les régions Centre et Auvergne : par la route la distance entre Nevers et Bourges est de 86 Km et ne représente que 75 minutes de trajet. En train, ce même trajet durera entre 35 et 50 minutes.

... et au-delà vers les pays rhénans.

De Bâle à Rotterdam s'est organisé un axe économique majeur regroupant autour de l'axe fluvial du Rhin et de ses affluents (Moselle, Main, Neckar...) un ensemble de régions à l'économie très dynamique. Le tout constituant une artère majeure de l'Europe, celle que le géographe strasbourgeois Etienne JUILLARD avait nommé dans un livre "l'Europe Rhénane". La Bourgogne a déjà établi une convention avec la région Rhénanie-Palatinat, mais il lui faut donner un caractère plus interrégional, plus économique, plus complet, notamment en ce qui concerne les transports

⁶⁰ Audition de Robert CHAPUIS, professeur émérite de l'Université de Bourgogne, 13 mai 2009.

⁶¹ LIMOGES Michel, *Bourgogne et Comté sont faites pour s'entendre*, Le Journal de Saône-et-Loire, 21 mars 2010.

⁶² Comme le précise la CCI de l'Yonne : « *l'Yonne économique est résolument tournée vers le bassin parisien* ». Depuis début 2004, la CCI a tracé les grands axes du développement économique du département au travers de la démarche Yonne 2015. Un des cinq objectifs prioritaires de cette démarche vise à mieux intégrer la proximité de la région parisienne et tout son potentiel économique. Du point de vue touristique cette proximité est aussi un atout que les professionnels du secteur veulent mettre en avant ; ainsi, selon Jean-Baptiste LEMOYNE, président de l'Agence de développement touristique, « *mieux vaut attirer 1 % des Franciliens plutôt que de diluer les efforts sur le reste de la France* ». L'objectif est également de promouvoir le département auprès des navetteurs, souvent récemment installés dans l'Yonne.

routiers, ferroviaires et fluvio-maritimes, de manière à s'intégrer pleinement à cet axe européen de première importance.

Des coopérations qui se construisent à partir des territoires et des bassins de vie :

Ce basculement des sous-ensembles vers les frontières de la Bourgogne (annexe 3) correspond, par ailleurs, à des flux de population (avec notamment la création d'un grand marché du travail à l'Est) et à l'existence, d'une part, d'infrastructures de transports qui facilitent les échanges et marquent l'évolution du territoire (LGV, TGV, routes, autoroutes...) et, d'autre part, de réseaux et coopérations (économiques, sociaux, scientifiques, physiques...) qui valoriseront certains sites et certaines localités plutôt que d'autres, comme Dijon, seule ville bourguignonne de plus de 100 000 habitants et engagée dans un processus de métropolisation (interdépendance croissante des territoires, apparition de continuités urbaines, développement de fonctions supérieures...).

Sauf dans ses relations avec l'Ile-de-France, le document relatif à la SRADDT indique que la Bourgogne est attractive pour les autres régions limitrophes en matière d'échanges domicile/travail des salariés privés, car en Bourgogne, la proximité est souvent interrégionale. Si les liens sont d'abord humains, ils sont aussi de plus en plus économiques, et ce voisinage est plutôt bénéfique aux territoires bourguignons. Cette interaction avec les régions voisines est une caractéristique majeure de la Bourgogne, qui bénéficie du dynamisme de ses voisins de Rhône-Alpes et d'Ile-de-France.

De plus, déjà fortement structuré par des flux Nord/Sud (A6...), le territoire bourguignon sera « encadré » à terme par deux grands courants de développement alimentant le territoire et porteurs de déséquilibres territoriaux croissants (les LGV Rhin-Rhône et Paris-Lyon).

Cette étude des coopérations entre la Bourgogne et la Franche-Comté et les propositions qui l'accompagnent sont un premier volet d'une étude plus générale orientée vers la coopération interrégionale au sens large. Elle permet de tirer un certain nombre de constats, et notamment à partir des territoires :

- Tout d'abord, ce rapport souhaite souligner la nécessité de poursuivre les coopérations qui ont été engagées, mais aussi insister, dans une seconde étape dédiée, sur le fait que la coopération interrégionale, pour la Bourgogne, passe par une réflexion du CESER qui va au-delà de la coopération uniquement avec la Franche-Comté. En effet, d'autres dimensions de la coopération interrégionale existent : le niveau suprarégional comme avec la création de l'association des régions du Grand Est ou les coopérations entre régions européennes (avant l'élargissement de l'Union européenne, la Région Bourgogne avait ainsi une image de pionnière en matière de coopération avec l'installation d'une Maison de Bourgogne à Prague en juin 1991).

- Ensuite, ce rapport, à travers la qualité des auditions, s'est essentiellement attaché à faire le point sur les coopérations institutionnelles. Celles-ci donnent l'impression que les initiatives en matière de coopérations interrégionales sont moins l'œuvre du local que celle de grandes orientations fixées à un niveau suprarégional. A ce titre, on peut noter l'inexistence de Contrat de projet interrégional Etat-Région (CPIER) comprenant des territoires de Bourgogne et de Franche-Comté, alors qu'il en existe sur les franges nord, sud et ouest de la Bourgogne. Considérant que les politiques n'ont pas les mêmes impacts selon les secteurs, le CESER pense qu'il y aurait des domaines de coopérations institutionnelles à développer et des freins à surmonter, là où la dépendance envers les fonds publics est la plus marquée, comme la culture, à l'inverse de l'économie par exemple.

- Enfin, les membres du CESER, représentants d'organisations de la société civile, sont les témoins de l'existence, de la dynamique et de la vivacité de coopérations interrégionales entre

des individus, des associations et des structures non institutionnelles (syndicats, ordres professionnels...) dans lesquels ils peuvent intervenir au titre de leurs organisations. Ces coopérations, diffuses et multiples, méritent d'être soulignées en dehors de ce rapport. Elles sont souvent à l'origine et elles servent fréquemment d'appui pour la mise en place de coopérations institutionnelles. Celles-ci sont en effet la preuve de relations intenses entre ces deux régions et elles correspondent à une proximité, fruit d'une histoire commune et complexe, entre les Bourguignons et les Franc-comtois.

Cette première étape sur la coopération entre la Bourgogne et la Franche-Comté aboutit à une impression mitigée quant à la volonté politique et institutionnelle de coopération entre la Bourgogne et la Franche-Comté, même si des coopérations importantes et stratégiques ont été identifiées et demandent à être poursuivies et développées en matière d'éducation, de santé ou de développement économique et territorial.

L'interrégional ne se limite pas à la coopération avec la Franche-Comté. Par conséquent, un prochain rapport sur les coopérations interrégionales avec d'autres régions françaises et européennes pourrait être rédigé prochainement par le CESER de Bourgogne.

ANNEXES

Quelques données comparatives Bourgogne/Franche-comté⁶³

BOURGOGNE

Avec 31 600 km², la Bourgogne couvre 6 % du territoire métropolitain. Elle se place ainsi au sixième rang des régions françaises pour sa superficie. Elle abrite 1,623 million d'habitants, soit 51 habitants au km². Cette faible densité, comparable à celle de l'Auvergne et de Champagne-Ardenne, contraste avec celle d'autres régions voisines comme Rhône-Alpes et l'Île-de-France.

La Bourgogne conserve encore un caractère rural marqué : le tiers de ses habitants vit dans une commune de l'espace à dominante rurale contre 18 % pour l'ensemble de la métropole. Elle bénéficie d'une infrastructure de transport importante, mais inégalement répartie sur son territoire : les zones très accessibles du Val de Saône à l'est, de la vallée de l'Yonne au nord et du bord de Loire à l'ouest contrastent avec la zone centrale, plus enclavée, du Morvan. Population et activité économique se concentrent dans les zones les mieux desservies.

Stable entre 1990 et 1999, la population régionale augmente légèrement depuis 1999. Le solde naturel comme le solde migratoire sont tous deux légèrement positifs. Parmi les quatre départements de la région, celui de la Nièvre continue de perdre des habitants. L'accroissement de population est sensible en Côte-d'Or, du fait de l'accroissement naturel, et dans l'Yonne, limitrophe à l'Île-de-France, du fait de l'excédent migratoire ; il est plus modéré en Saône-et-Loire.

La population régionale vieillit : désormais un Bourguignon sur cinq a 65 ans ou plus. De fait 34 % des ménages bourguignons ne comptent qu'une seule personne.

En 2003, le PIB atteint 36 milliards d'euros dans la région, soit 2,3 % du PIB métropolitain. L'agriculture représente 5,5 % des emplois (3,5 % en moyenne nationale) et 5 % de la valeur ajoutée régionale. La Bourgogne est grande productrice de vins, de renommée internationale, de céréales et d'oléagineux. Elle possède aussi un abondant cheptel bovin.

L'industrie reste très implantée en Bourgogne. Avec

FRANCHE COMTE

La Franche-Comté est située à proximité de la Suisse avec laquelle elle partage 230 km de frontière. Son relief, dominé par la moyenne montagne le long de la frontière, laisse progressivement place à des plateaux puis à des plaines en direction de la Bourgogne voisine à l'ouest. Sa superficie représente 3 % du sol français ; 44 % est recouverte par des surfaces boisées.

Les Francs-Comtois représentent 2 % de la population française. Le caractère rural est très marqué ; la population est disséminée dans de très nombreuses petites communes. Les villes étendent leur influence. L'espace à dominante urbaine occupe 35 % de la superficie régionale et deux habitants sur trois vivent dans une aire urbaine.

Avec 118 000 habitants en 1999, Besançon est une capitale régionale de taille modeste. Mais elle se trouve au centre d'une aire urbaine de 215 000 habitants, la plus importante de la région devant Montbéliard et Belfort, villes-centres des deux autres grands pôles urbains de Franche-Comté.

Entre 1999 et 2004, la croissance démographique s'est légèrement accélérée avec le maintien d'un excédent naturel élevé et d'un solde migratoire qui tend à s'équilibrer. Au 1er janvier 2004, la Franche-Comté compte 1,139 millions d'habitants.

En 2004, 450 000 personnes ont un emploi dans la région. Les activités tertiaires se développent, mais la Franche-Comté conserve une forte spécialisation industrielle : ce secteur concentre 28 % des salariés et est à l'origine de 27 % de la valeur ajoutée régionale.

Le tissu industriel régional, constitué en majorité de petits et moyens établissements, abrite également de grands groupes surtout localisés dans le nord-est de la région : Peugeot et ses équipementiers dans le Pays de Montbéliard, Alstom à Belfort, Solvay à Dole-Tavaux. La région est fortement spécialisée dans la construction automobile et le travail des métaux qui regroupent 41 % des emplois salariés industriels et génèrent nombre d'activités de sous-traitance. Elle est également renommée pour ses industries traditionnelles de production horlogère, de lunettes

⁶³ Source INSEE.

la construction, ce secteur regroupe le quart de l'emploi et induit le quart de la valeur ajoutée. L'activité industrielle est diversifiée. Les quatre premiers secteurs d'activité, aussi bien en termes d'emploi que de valeur ajoutée, sont la métallurgie et la transformation des métaux, la chimie, le caoutchouc et les matières plastiques, les industries agricoles et alimentaires et les biens d'équipements mécaniques.

Si le commerce et les services sont à l'origine de 69 % de la valeur ajoutée et des emplois, la Bourgogne est cependant moins tertiarisée que la France métropolitaine.

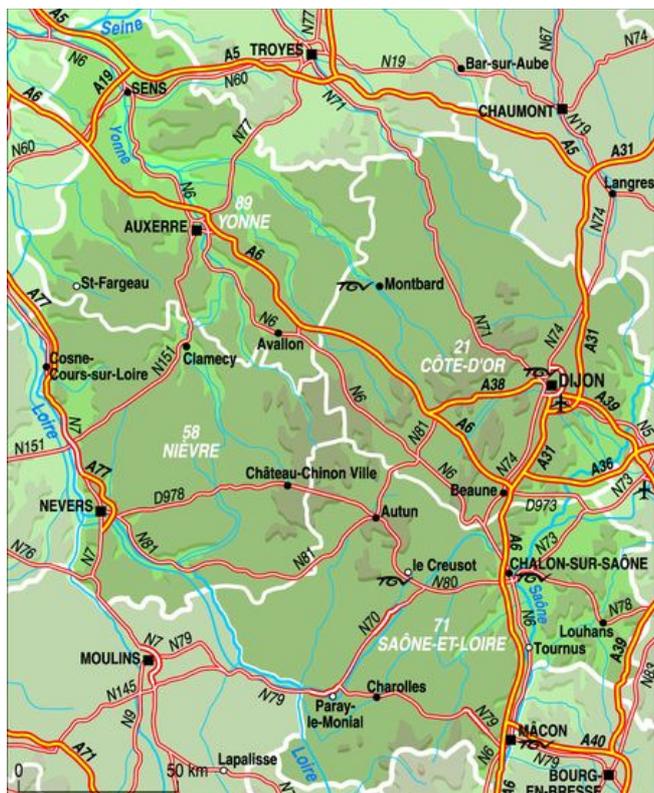
En 2003, 50 % de la population régionale vit dans un ménage déclarant un revenu par unité de consommation supérieur à 14 960 euros. Ce revenu fiscal médian est proche de la moyenne provinciale.

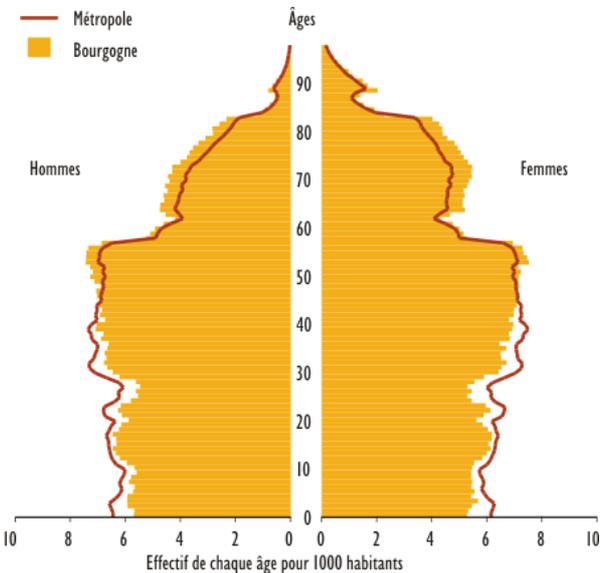
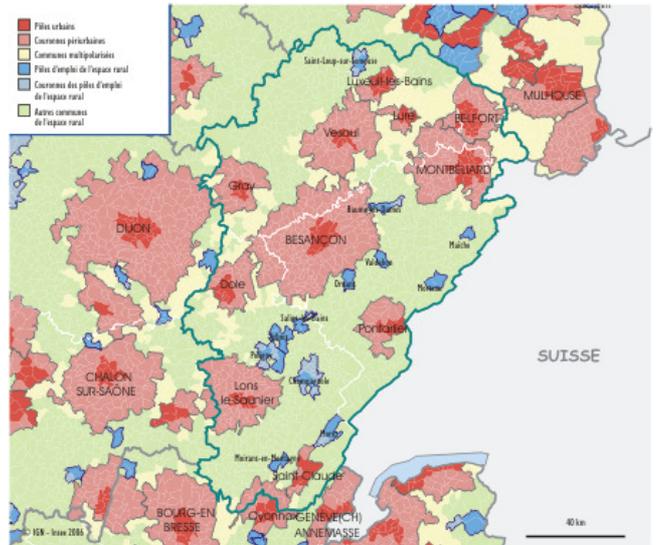
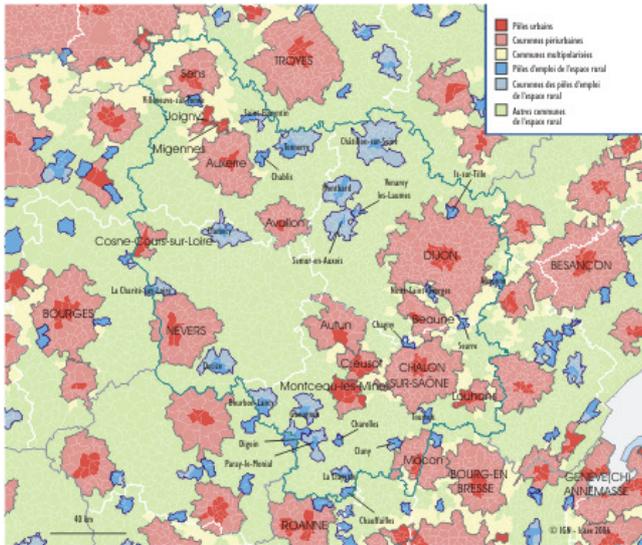
et de jouets.

La région bénéficie de la création récente de trois pôles de compétitivité : microtechniques, véhicules du futur (avec l'Alsace) et plasturgie (avec Rhône-Alpes).

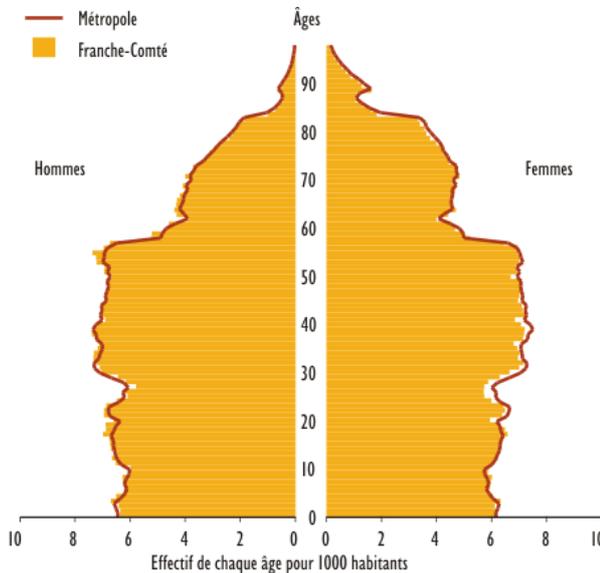
Depuis 2001, l'emploi régional a évolué de façon moins favorable qu'au niveau national. Après l'Alsace, c'est en Franche-Comté que le chômage a le plus progressé. Mais il reste néanmoins inférieur au niveau national.

En 1999, 30 000 personnes résidaient en Franche-Comté et travaillaient dans les régions limitrophes ou en Suisse.

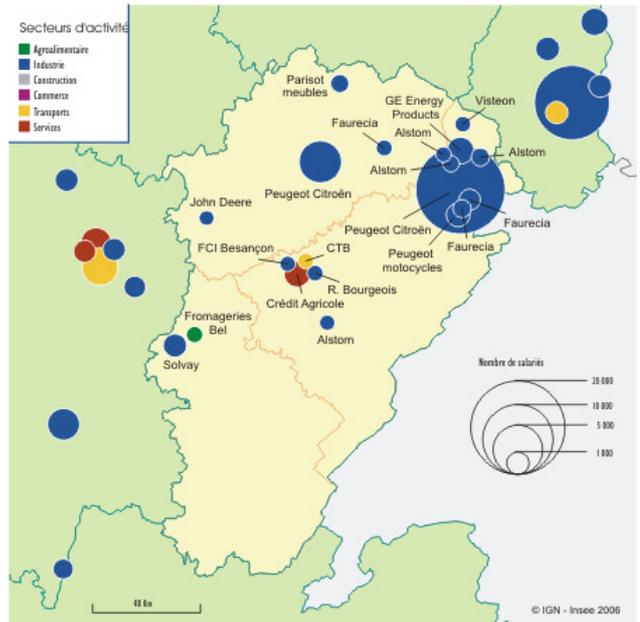
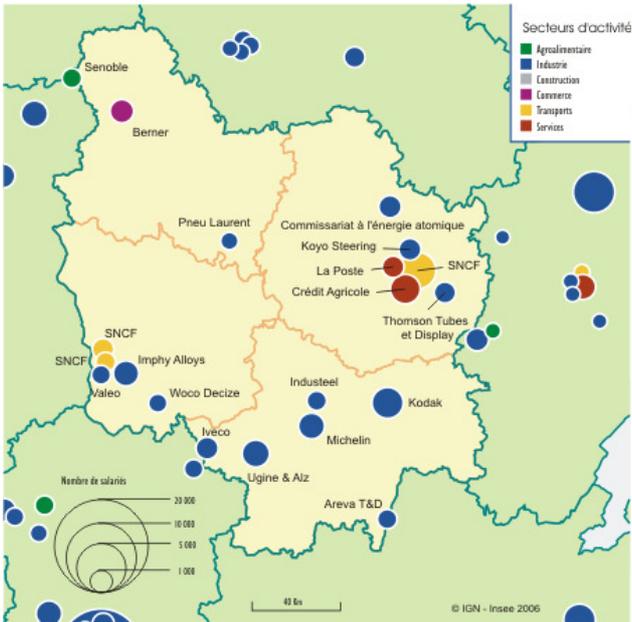




Source : Insee (estimations localisées de population).



Source : Insee (estimations localisées de population).



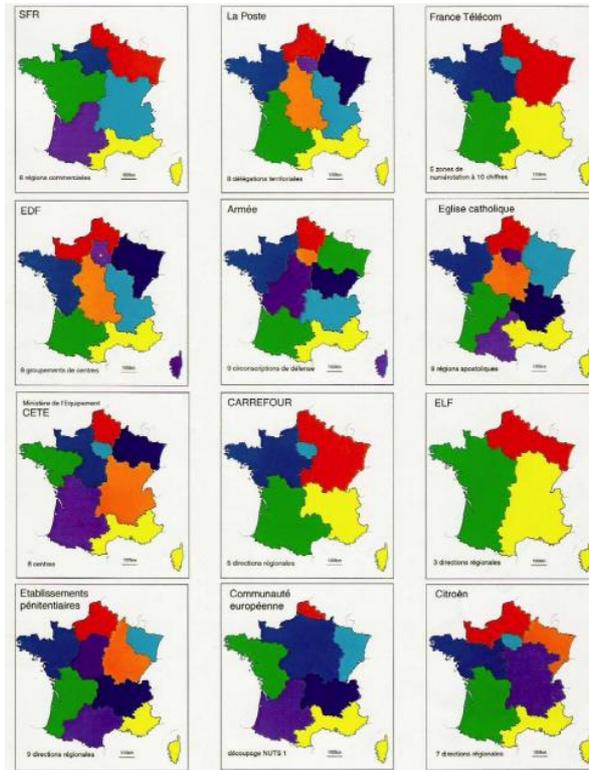


Figure 13 – Organisation des ministères et des entreprises par grandes régions
 Source : France 2020

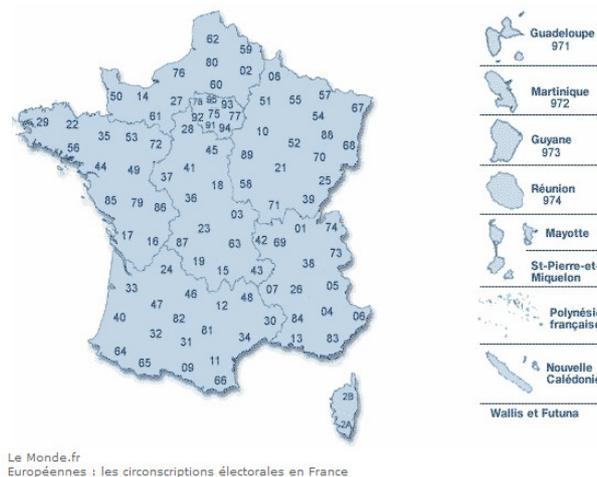


Figure 14 – Les régions électorales européennes depuis 2004
 Source : Le Monde.fr, « Européennes : les circonscriptions électorales en France », 13/03/2009

Une situation géographique et des implantations qui favorisent l'interrégionalité

Tout en conservant leurs personnalités respectives, il est fort souhaitable que les deux régions renforcent leur coopération dans tous les domaines dans l'intérêt global de leurs territoires et de ceux qui les entourent.

Dotée d'une situation géographique privilégiée, la Bourgogne se situe entre les premières régions françaises que sont l'Île-de-France et Rhône-Alpes, et entre le Nord et le Sud de l'Europe. Elle est ainsi une véritable plaque tournante du trafic communautaire de marchandises.

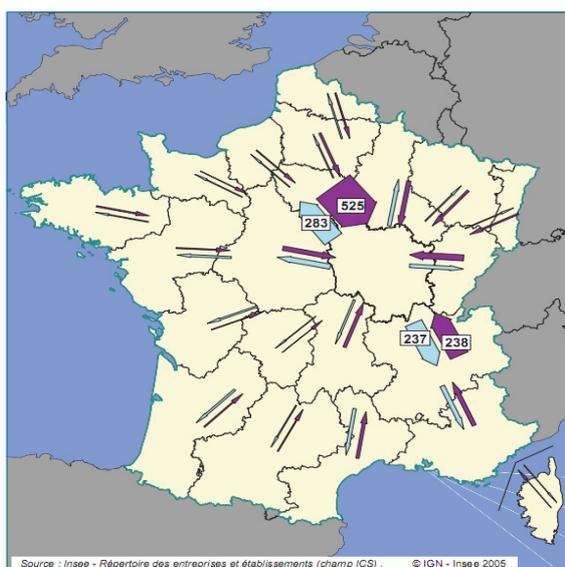


Figure 15 – Transferts d'établissement entre la Bourgogne et les autres régions (1996-2001)

Source : INSEE

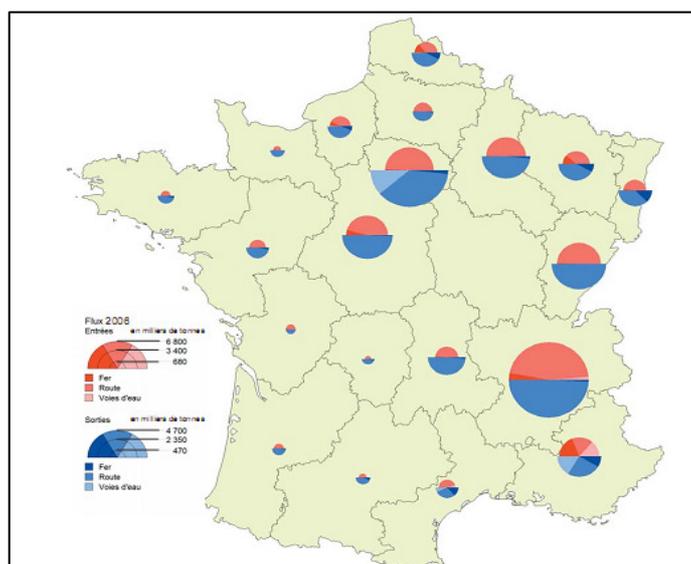


Figure 16 – Transit de marchandises

Source : Atlas 2008 des transports en Bourgogne – DRE Bourgogne et ORT Bourgogne

Du sud de la Saône-et-Loire vers la région Rhône-Alpes

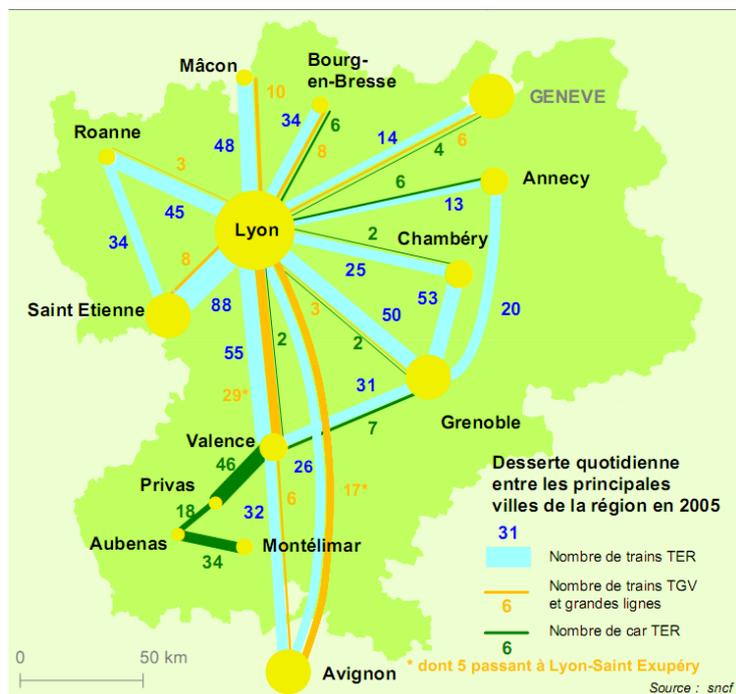


Figure 17 – Desserte quotidienne entre les principales villes de la région en 2005
Source : SNCF

Du Sénonais vers le bassin parisien

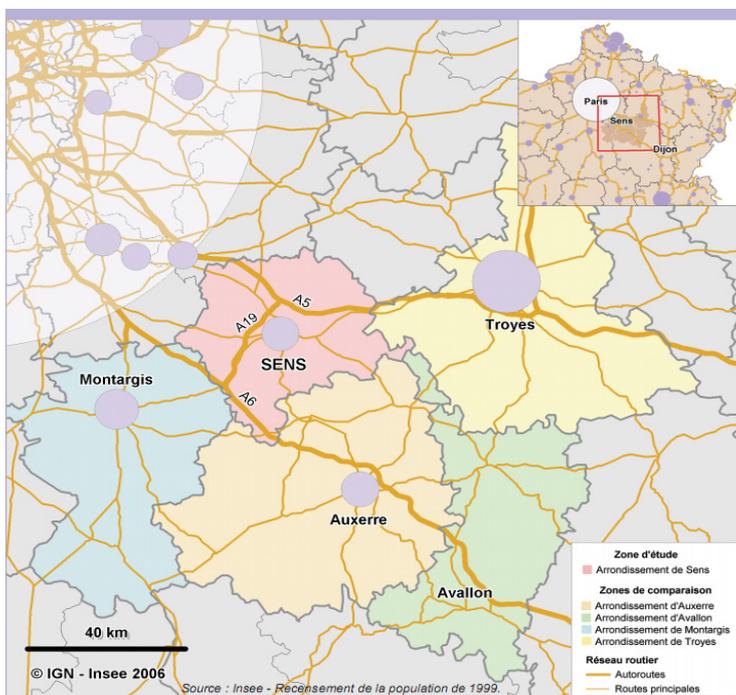


Figure 18 – Le Sénonais : un ralentissement aux portes de l'Île-de-France
Source : INSEE

Bourgogne et pays rhénans

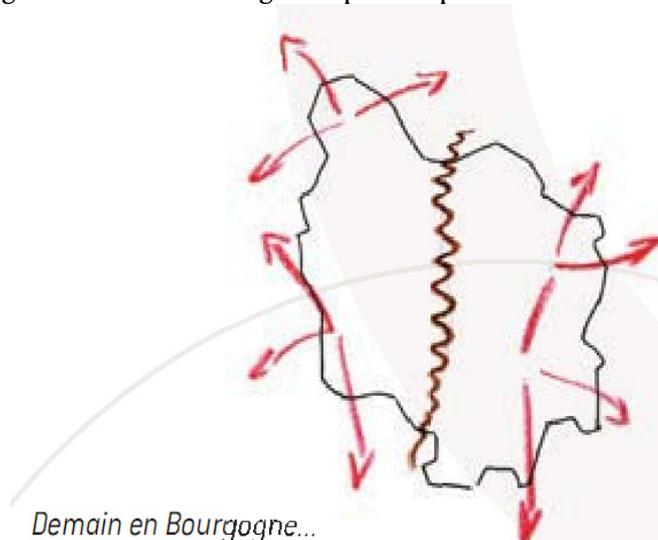


Figure 19 – Carte du Grand Est
Source : Wikipédia, Grand Est français

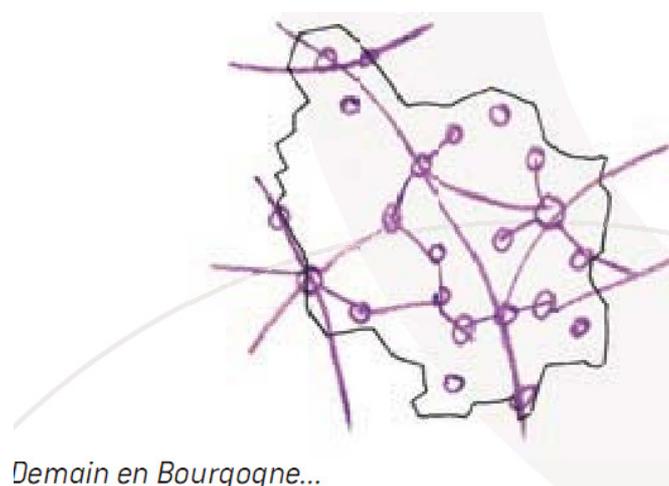
Le diagnostic de la SRADDT : des tendances qui écartèlent le territoire

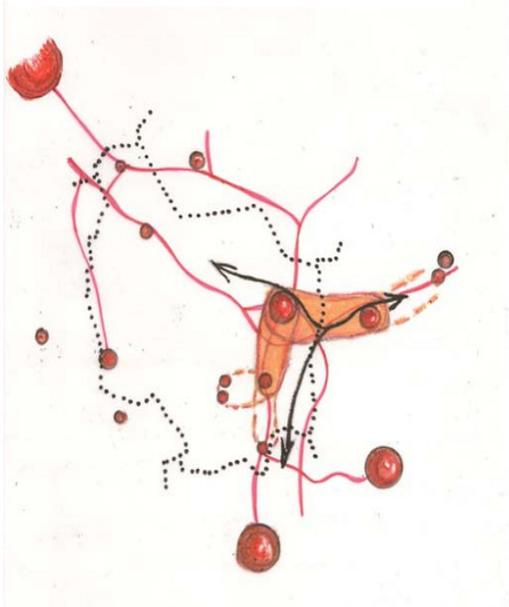
(carte et graphiques tirés de la SRADDT)

Dans son document rendu public en 2009 par le Conseil régional, la Stratégie régionale d'aménagement et de développement du territoire (SRADDT) pointait un certain nombre de caractéristiques de la Bourgogne qui concourt à la nécessité, pour la Bourgogne et ses acteurs publics, d'accompagner et/ou de travailler des tendances qui s'affirment, à court et moyen terme, par la construction de coopérations à partir des territoires bourguignons vers d'autres régions. En effet, pour les 20 prochaines années, la SRADDT note un processus où la partie Est de la Bourgogne bascule vers l'axe Rhin-Rhône et la partie Ouest de la Bourgogne vers le Bassin parisien et ses grandes radiales parisiennes, conduisant ainsi à la création de deux vastes sous-ensembles bourguignons davantage liés à leurs voisinages respectifs qu'entre eux.



Ce basculement des sous-ensembles vers les frontières de la Bourgogne correspond entre autres à des flux de population (avec notamment la création d'un grand marché du travail à l'Est), l'existence d'infrastructures de transports qui facilitent les échanges et marquent l'évolution du territoire (LGV, TGV, routes, autoroutes...) et de réseaux et coopérations (économiques, sociaux, scientifiques, physiques...) qui valoriseront certains sites et certaines localités de la Bourgogne plutôt que d'autres.

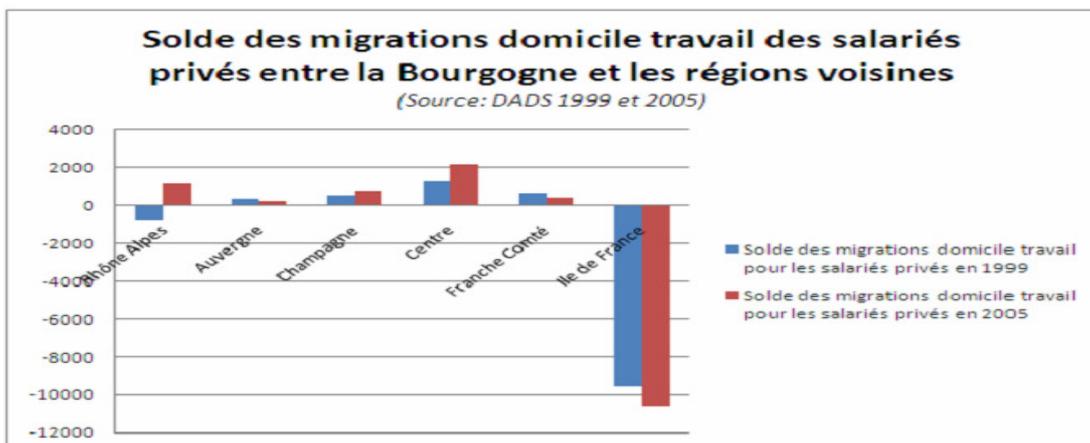
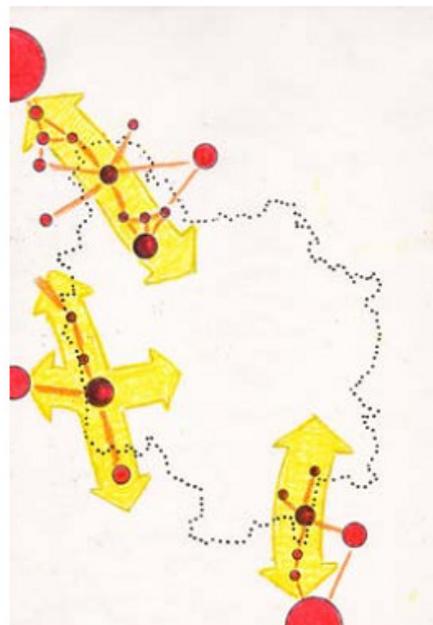


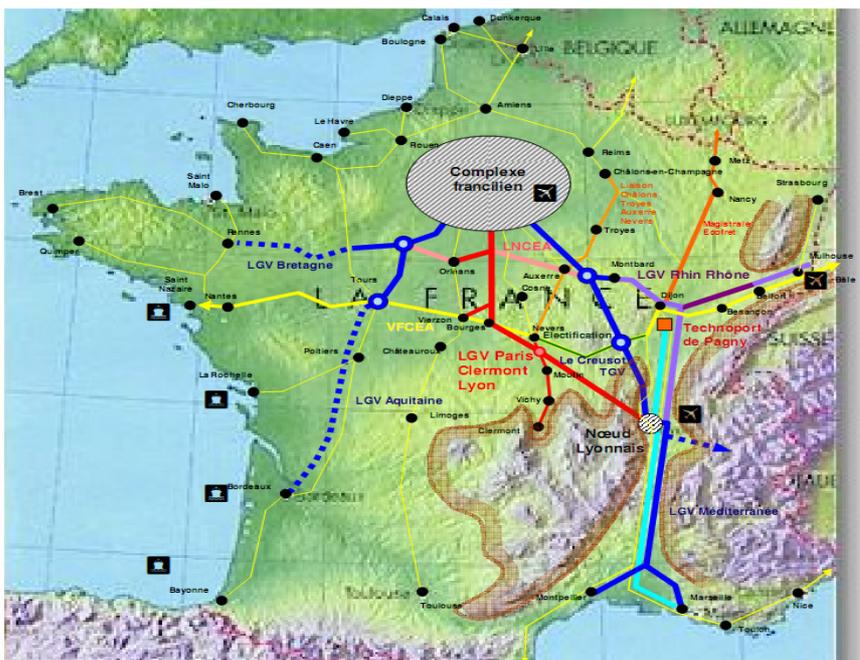


Par exemple, nous avons pu constater que l'inscription de Dijon, seule ville bourguignonne de plus de 100 000 habitants, dans un processus de métropolisation (interdépendance croissante des territoires, apparition de continuités urbaines, développement de fonctions supérieures...) se déploie selon deux axes qui renforcent son tropisme vers l'Est et le Sud à travers des projets d'infrastructure et de développement des grandes fonctions :

- un axe continu, urbain et économique le long de la vallée de la Saône, qui va vers Chalon et se prolonge jusqu'au Creusot/Montceau, et qui pointe vers la Région Rhône-Alpes
- un axe discontinu vers l'Est, Dôle et Besançon.

De plus, sauf dans ces relations avec l'Ile-de-France, la Bourgogne est attractive pour les autres régions limitrophes en matière d'échanges domicile/travail des salariés privés, car en Bourgogne, la proximité est souvent interrégionale. Si les liens sont d'abord humains, ils sont aussi de plus en plus économiques, et ce voisinage est plutôt bénéfique aux territoires bourguignons. Cette interaction avec les régions voisines est une caractéristique majeure de la Bourgogne, qui bénéficie du dynamisme de ses voisins de Rhône-Alpes et d'Ile-de-France.





En outre, déjà fortement structuré par des flux Nord/Sud (A6...), le territoire bourguignon sera « encadré » à terme par deux grands courants de développement alimentant le territoire et porteurs de déséquilibres territoriaux croissants (les LGV Rhin-Rhône et Paris-Lyon).

Enfin, des politiques publiques nationales participent au développement des limites de la Bourgogne et au développement des coopérations interrégionales. Citons par exemple :

- les moyens financiers mobilisés par l'Etat et les collectivités territoriales dans le cadre des Contrats de projets interrégionaux Etat-Région (CPIER) de la Loire, du Rhône, de la Seine et du Massif central, complétés par des programmes opérationnels plurirégionaux bénéficiant de fonds FEDER,
- au titre du Grenelle 2, les futurs schémas régionaux relatifs aux trames bleues qui concerneront la Loire ou la Saône qui sont des frontières naturelles de la Bourgogne, et relatifs aux trames vertes qui devraient concernées le projet de parc naturel régional entre la Bourgogne et la Champagne-Ardenne.

Bourgogne et Franche-Comté face à leur avenir

Extrait de l'avis du CESR Franche-Comté, janvier 2007

2 ...à la réalité !

La fiction s'arrête là. Mais est-ce vraiment une fiction ? Car de la fiction à la réalité, il n'y a souvent qu'un pas. Ou plutôt n'est-ce pas plutôt la projection d'une réalité émergente mais peu connue aujourd'hui, qu'il "suffirait d'amplifier" pour en faire notre avenir commun ?

1 - DES COOPÉRATIONS EXISTENT DÉJÀ

En dépit de leur discrétion, de nombreuses initiatives démontrent l'utilité et la pertinence d'une coopération plus active entre les deux régions :

- La Caisse régionale d'assurance maladie (CRAM) a donné l'exemple depuis de longues années, non seulement sans préjudice pour les assurés sociaux de Bourgogne ni de Franche-Comté mais au bénéfice d'une capacité d'intervention accrue, dans une période où les déficits sociaux menacent chaque jour l'existence même de la solidarité organisée.

- Dans le domaine marchand, le regroupement des Banques populaires a permis d'offrir des services nouveaux très spécialisés à la clientèle⁴¹ et la fusion des deux réseaux des Caisses d'Épargne a donné un nouvel élan à l'ensemble du réseau.

« La construction européenne, le souhait de rester visibles et maîtres de son destin sont à l'origine de la décision de fusion des deux groupes régionaux. » explique Pascal Rebillard, du groupe Banque Populaire Bourgogne-Franche-Comté.

- Les Universités coopèrent au quotidien dans des secteurs vitaux pour leur notoriété dans le contexte européen. Il en va ainsi des accords trouvés pour mettre en place des écoles doctorales et des masters communs aux deux Universités. Que deviendraient-elles aujourd'hui sans cette démarche lucide d'ouverture et de coopération ? Aujourd'hui, Besançon est reconnu à l'échelle du Grand Est pour son Centre d'Investigation Clinique en biothérapie et Dijon pour l'animation de la Recherche Clinique. L'Établissement Français du sang de Bourgogne-Franche-Comté qui a son siège à Besançon jouit d'une réputation nationale pour les coopérations qu'il a su nouer à l'intérieur comme à l'extérieur des deux régions. Et les deux Centres hospitaliers universitaires sont convenus depuis plusieurs années d'un partage des tâches permettant un renforcement des compétences : celui de Besançon s'est spécialisé dans les greffes du foie, celui de Dijon dans les greffes cœur-poumon.

- Dans le domaine des Sciences humaines, le laboratoire Théma de Besançon a créé une antenne à Dijon et dans le secteur agroalimen-

taire, le laboratoire de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) de Poligny est devenu antenne du pôle de Dijon.

- Pour leur part, les deux ENIL de Mamirolle et Poligny désormais fédérées au sein de l'Institut des sciences et des biotechnologies de l'agroalimentaire (ISBA) de Franche-Comté coopèrent avec l'École nationale d'enseignement supérieur agronomique (ENESAD) et l'École nationale supérieure de biologie appliquée à la nutrition et à l'alimentation (ENSBANA) de Dijon.

- Dans le même temps, toute la filière fromages AOC de Franche-Comté s'est associée au pôle goût-nutrition-santé Vitagora de Dijon autour de quatre thèmes de recherche :

- autonomie protéique⁴²,
- valorisation du lactosérum,
- biodiversité-qualité des prairies⁴³,
- bénéfice santé des fromages au lait cru.

- Un passeport a été lancé par Radio Bleue durant l'été 2006 pour 35 sites de l'est de la France (Lorraine, Alsace, Bourgogne et Franche-Comté) ; une carte commune pourrait voir le jour pour l'accès à tous les musées et manifestations des deux régions.

2 - D'AUTRES OPPORTUNITÉS SE FONT JOUR

En matière de transport, la compétence dévolue aux régions depuis 2002 a permis un développement de l'offre que les Francs-comtois apprécient davantage chaque année, les incitant à laisser de plus en plus souvent leur voiture au garage. L'intermodalité progresse avec le développement des tarifs combinés TER-transports urbains. Aussi, la mise en service d'un service cadencé entre l'Alsace, la Bourgogne, Rhône-Alpes et la Franche-Comté pourrait aller de pair avec la création d'un Pass TER commun aux quatre régions.

Parallèlement, la création de la LGV Rhin-Rhône permet d'envisager la mise en place d'un TER GV entre Mulhouse et Dijon et, ultérieurement entre Mulhouse-Lyon via le Revermont⁴⁴.

L'aéroport de Dole-Tavaux peut, pour sa part, valoriser ses infrastructures du fait de la saturation des grands aéroports Internationaux comme Paris et Lyon, en relation avec la plateforme de Pagny-le-Château située à 15 km en Bourgogne.

"L'Eurovéloroute des fleuves", de Nantes à Budapest, mais aussi celle dédiée à Charles-le-Téméraire, de la Belgique à la Bourgogne en traversant la Haute-Saône créent des opportunités pour les deux régions, en particulier en termes de tourisme.

41) Accompagné de la mise en place de 30 nouvelles agences et de la création de 180 emplois avec une augmentation de 40 % des crédits attribués.

42) Action visant à substituer aux bovins d'élevage, d'origine ou de 50%, importés d'autres régions ou d'autres pays pour compléter la ration de fourrage des vaches laitières, des végétaux produits dans la région, ou à apprendre à l'élevage à mieux gérer son foin.

43) J'élève en lien avec l'Université de Franche-Comté sur la chimie des contaminants du sol et les facteurs de mobilisation des contaminants par la végétation.

44) Appelation donnée à la route sud du Massif du Jura entre Salins-les-Bains (39) et Pont d'Ain (69).

Une coopération des Comités régionaux du Tourisme permettrait de tirer profit de cet apport de clientèle dont une forte proportion d'étrangers vient des pays du nord de l'Europe. Et comme il faut sans cesse se renouveler et trouver de nouveaux produits, les deux Comités régionaux du Tourisme trouveraient avantage à faire désormais cause commune sur tous les marchés étrangers pour tirer le meilleur parti de la capacité d'attraction à l'import de la clientèle arrivant à l'aéroport de Dijon. Un portail internet commun pourrait marquer cette volonté, d'autant que les richesses naturelles, paysagères, patrimoniales, culturelles de nos deux régions y trouveraient toute leur place pour séduire une clientèle toujours plus curieuse de diversité.

Le domaine culturel se montre tout aussi prometteur. Les Festivals de musiques de rue de Besançon, de Saint-Claude et « Chalon dans la Rue », le FIMU (Festival international des musiques universitaires) et les Eurockéennes, Jazz à Cluny et le Festival International d'Opéra Baroque de Beaune dessinent un avenir enviable pour la Franche-Comté et la Bourgogne comme espace national de référence en ce domaine.

Par ailleurs, la Franche-Comté a proposé à la Bourgogne, province natale de Vauban, la création d'un réseau interrégional des sites les plus remarquables conçus par cet architecte militaire de génie.

De nombreux autres terrains d'expérimentation peuvent confirmer la pertinence de ces rapprochements :

- le Salon des Antiquaires organisé alternativement à Besançon et à Dijon pour lui donner un plus grand rayonnement ou le Salon interrégional des Métiers d'Art,
- la mise en réseau des Agences de développement économique, l'organisation conjointe, avec la Bourgogne, de Micronora ou de symposiums universitaires,
- une mise en valeur touristique et culturelle de la Saline royale d'Arc-et-Senans et des Hospices de Beaune comme produits d'appel phares, sélectionnés en commun par les deux régions et la mise en place d'un réseau incluant les sites patrimoniaux et culturels de la Bourgogne et de la Franche-Comté,
- la création de produits touristiques communs autour du tourisme fluvial...

Bref, tous les secteurs d'activité sont concernés, de la formation à l'économie en passant par les transports, le tourisme, la culture et l'environnement. Ainsi, une coopération s'est largement mise en place, dans le cadre de Natura 2000, sur l'axe Saône-Doubs.

BIBLIOGRAPHIE

AVIS ET COMMUNICATIONS DU CESE ET DES CESER

- **PUJO Evelyne**, *Bourgogne et Franche-Comté face à leur avenir*, Conseil économique et social de Franche-Comté, janvier 2007.

RAPPORTS ET ETUDES

- *L'attractivité de la Franche-Comté*, INSEE Franche-Comté, 2006.
- *Franche-Comté, visage industriel*, Conseil régional de Franche-Comté, 2009
- *Le commerce extérieur de la région Bourgogne en 2008*, DRCE, février 2009.
- *Le commerce extérieur de la Franche-Comté en 2008*, DRCE, mars 2009.
- Comité pour la réforme des collectivités territoriales, *Il est temps de décider*, rapport au Président de la République, 5 mars 2009.
- *L'emploi salarié au 31 décembre 2008, résultats détaillés*, Pôle emploi, Les Cahiers statistiques, n° 4, janvier 2010.
- **BLAIZEAU Didier** (directeur de publication), *Connaître la Franche-Comté*, INSEE Franche-Comté, 2009.
- **BONSACQUET Christian**, **CAMUS Marc**, *Enquête de recensement 2004 : départs et arrivées de population accentuent le vieillissement de la région*, INSEE Bourgogne, Bourgogne Dimensions, n° 123, juillet 2005.
- **BRULEY Florence**, *Population des ménages en Franche-Comté au 1^{er} juillet 2004 : des jeunes plus diplômés et plus mobiles*, INSEE Franche-Comté, L'Essentiel, n° 94, décembre 2006.
- **GODEFROY Pascal**, **LEON Olivier**, *Projections régionales de population à l'horizon 2030 : forte croissance au Sud et à l'Ouest*, INSEE, INSEE première, n° 1111, décembre 2006.
- **GRAVIER Jean-François**, *Paris et le désert Français*, Flammarion, 1947.
- **LIX Pascale**, *Portrait statistique de la Bourgogne*, INSEE Bourgogne, Bourgogne Dimensions, janvier 2009.
- **QUENTIN Didier**, **URVOAS Jean-Jacques**, *Rapport d'information fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la république sur la clarification des compétences des collectivités territoriales, en conclusion des travaux d'une mission d'information présidée par Jean-Luc WARSMANN*, Assemblée nationale, 8 octobre 2008.
- **VINET Loïc**, *L'effort de recherche par région*, DATAR, décembre 2009.

DOCUMENTATION DIVERSE

- *Plan d'action régional pour l'innovation*, Conseil régional de Bourgogne, juin 2009.
- *Schéma régional de développement économique (2005-2010)*, Conseil régional de Bourgogne, juin 2005.

ARTICLES

- **BRERO Cyrille**, *Bourgogne-Franche-Comté : ce que pensent les élus de la fusion*, Le Progrès, 24 février 2009.
- **COULANGEON Romain**, *Les Nivernais sont attirés par le Centre*, Le Journal du Centre, 18 mars 2010.
- **DEFOIS Anthony**, *Mariage francomtois, la Bourgogne du Sud dit « non »*, Le Journal de Saône-et-Loire, 28 février 2009.
- **LIMOGES Michel**, *Bourgogne et Comté sont faites pour s'entendre*, Le Journal de Saône-et-Loire, 21 mars 2010.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

FIGURE 1 – PROPOSITIONS DE REDECOUPAGE DES REGIONS DEFENDUES LORS DES AUDITIONS DU COMITE POUR LA REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	11
FIGURE 2 – ZONAGE EN AIRES URBAINES ET EN AIRES D'EMPLOI DE L'ESPACE RURAL (ZAUER).....	13
FIGURE 3 – PART DES PERSONNES AGEES DE 60 ANS ET PLUS DANS LA POPULATION DES MENAGES EN 2004.....	14
FIGURE 4 – ANALYSE DE L'EMPLOI DES REGIONS FRANÇAISES EN 2008	17
FIGURE 5 – EVOLUTION DE LA POPULATION 2006-2008 (CARTE DE GAUCHE) EVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 2005 ET 2030 (CARTE DE DROITE).....	18
FIGURE 6 – EFFORT DE RECHERCHE EN 2006	20
FIGURE 7 – SOLDE MIGRATOIRE ENTRE LA BOURGOGNE ET LES AUTRES REGIONS METROPOLITAINES (1999-2004).....	21
FIGURE 8 – LES TROIS BRANCHES DE LA LGV RHIN-RHONE.....	23
FIGURE 9 – STRUCTURATION REGIONALE DE LA FILIERE AUTOMOBILE	27
FIGURE 10 – CARTE DU RESEAU METROPOLITAIN RHIN-RHONE (RMRR).....	33
FIGURE 11 – TERRITOIRE COUVERT PAR LES REGIONS DU GRAND EST	36
FIGURE 12 – L'AIRES DE REPARTITION DU CHENE ROUVRE OU SESSILE	37
FIGURE 13 – ORGANISATION DES MINISTERES ET DES ENTREPRISES PAR GRANDES REGIONS	46
FIGURE 14 – LES REGIONS ELECTORALES EUROPEENNES DEPUIS 2004.....	46
FIGURE 15 – TRANSFERTS D'ETABLISSEMENT ENTRE LA BOURGOGNE ET LES AUTRES REGIONS (1996-2001)	47
FIGURE 16 – TRANSIT DE MARCHANDISES	47
FIGURE 17 – DESSERTES QUOTIDIENNES ENTRE LES PRINCIPALES VILLES DE LA REGION EN 2005	48
FIGURE 18 – LE SENONAI : UN RALENTISSEMENT AUX PORTES DE L'ILE-DE-FRANCE.....	48
FIGURE 19 – CARTE DU GRAND EST.....	49
FIGURE 20 – LA BOURGOGNE ET LA FRANCHE-COMTE A L'ECHELLE NATIONALE ET EUROPEENNE.....	50